VOLUME I. WINNIPEG, MARDI, 13 JANVIER 1914 NUMERO 35

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

Rédaction et Administration:
619 AVE. McDERMOT
Télephones - - Garry 4264-42 65

DIEU ET MON DROIT

LE "TRUANCY ACT"

Une longue discussion cloturée par un appel du premier ministre, Sir Rodmond Roblin, a vu la semaine dernière les deux partis se rallier à la législature provinciale et voter en seconde lecture les amendements que proposait l'honorable Coldwell au "Truancy Act". Le gouvernement a promis de tenir compte en comité des amendements que pourrait suggérer l'opposition. De sorte qu'il semble hors de doute que le projet voté en seconde lecture est à peu près définitif.

* * *

Le "Truancy Act" touche à la fréquentation scolaire. Selon ses auteurs, il doit assurer une fréquentation plus assidue des écoles en soumettant les fervents de l'école buissonnière au contrôle d'officiers spéciaux. Jusqu'ici le "Truancy Act" du Manitoba ne s'occupait que des récalcitrants ("delinquents"). Le champ de son action se trouvait assez restreint. Afin de l'agrandir, M. Coldwell demande à la législature de décréter qu'à l'avenir le mot "truant"—vagabond—désignera "*tout enfant de moins de 14 ans et de plus de 7 ans qui ne fréquente pas l'école ou ne reçoit pas une éducation au niveau de celle des écoles publiques.*" Ce projet comporte encore l'établissement d'un système de rapports des commissaires d'écoles au surintendant des enfants délaissés donnant les noms des enfants non enrégimentés dans les écoles publiques. Par les mots "lawful excuse"—raison raisonnable—inclus dans la définition du mot "truant", la rigueur de l'acte se trouve très modifiée surtout dans ce qu'il semble avoir d'arbitraire et de menaçant pour les minorités catholiques. Sa valeur, à nos yeux, viendra de l'interprétation qu'on lui donnera.

* * *

Au cours de la discussion, les différents orateurs ont souvent fait allusion au "Truancy Act" de nos voisins de l'Ontario. Son inefficacité dans les campagnes semble un fait assez bien prouvé. Et, comme le disait M. Taylor, député de Gimli, hors des villes on se heurte à des obstacles insurmontables et que seul fera disparaître le développement du pays. M. Taylor a cité des faits qu'on n'a pas contestés et qui dans le domaine des choses pratiques constituent de solides raisons contre toute obligation scolaire. Et ce sont ces faits d'ordre pratique qui ont fait décréter aux législateurs d'Ontario que toutes leurs lois de fréquentation scolaire ne s'appliqueraient pas à l'enfant dont l'absence est motivée par les exigences du travail de la terre, de la ferme, de la maison, par la nécessité de gagner sa vie ou de soutenir un des siens.

Toutes les lois d'obligation des autres provinces du Canada fourmillent d'exception. Au point que souvent la fréquentation obligatoire n'existe que dans les statuts.

* * *

La législature discutera de nouveau les amendements de M. Coldwell. Nous en reparlerons.

ORGANISONS LES JEUNES

(*Article I*)

Qu'il me soit permis de débuter les quelques articles que j'entends consacrer à promouvoir l'organisation de la jeunesse catholique au Manitoba par des paroles du chef de l'Eglise militante, Sa Sainteté Pie X.

"Ut plii lucis ambulate". Saint Paul aux Ephesiens v. 8. Chaque fois que les auteurs des livres inspirés viennent à parler des jeunes gens leurs paroles sont remplies *d'affection et d'enthousiasme*. Nous en avons un exemple frappant dans les paroles que le disciple de l'amour adressait jadis à une société de jeunes gens: "Je vous écris, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu, demeure en vous et que vous avez vaincu l'esprit mauvais." Et l'Evangile nous raconte que Jésus-Christ après un entretien avec un jeune homme le regarda et l'aima. Et bien, chers jeunes gens, ces mêmes sentiments du divin Rédempteur remplissent aujourd'hui notre coeur. Laissez-nous vous dire que nous vous aimons et que désormais chacun de vous pourra nous considérer non pas comme un père mais comme un ami."

Pie X au Sillon, septembre 1904.

"Votre protestation est vraiment consolante pour nous, elle nous donne l'assurance, qu'au milieu des difficultés dont est tourmentée l'heure présente, *nous aurons à nos côtés dans la lutte pour le bien* de très chers jeunes gens qui, unis de coeur et d'esprit, à l'ombre de leur bannière, où se lit la belle devise: piété, étude, action, nous conduiront à la victoire."

Pie X à Jean La Rolle, septembre 1904.

Les difficultés de l'heure présente, les difficultés plus grandes que nous réserve demain, exigent une mobilisation immédiate et un entrainement sérieux de nos forces catholiques. Ne négligeons pas nos jeunes gens, formons parmi eux une élite. Ce sont nos hommes d'oeuvre de demain. Puissent nos bons et vénérés prêtres se consacrer à l'apostolat de la jeunesse et tenter tout jusqu'au dernier effort pour avoir dans leur paroisse un groupe de "jeunes" vivant et productif et y aurait-il pas la nécessité d'opposer à des ennemis organisés, une organisation catholique, solide. Qu'il ferait bon pour nos pasteurs vivre avec les jeunes, les instruire, les voir s'enthousiasmer pour tout ce qui est beau, noble, pur, et remplir énergiquement les devoirs du catholique militant.

Ecoutez le comte Albert de Mun: "Je crois que nous marchons à un nouvel ordre des choses, de grandes transformations se préparent parmi nous. A vous, chers amis, à vous qui arrivez avec la jeunesse, l'intelligence et l'audace, il appartiendra de conduire cette société nouvelle dans les voies de l'Evangile, à la lumière des dogmes infaillibles de la foi."

Vous entendez, jeunes gens, de 15 à 20 ans, allez trouver votre curé, demandez-lui d'organiser vos volontés, de les grouper, offrez-lui de coopérer à la grande oeuvre de la rédemption des âmes, de travailler *dans la mesure de vos moyens* à la défense de la foi catholique. Comptez-vous, *n'ayez point peur de vous-même et de votre incapacité.*

"En avant vers l'avenir, s'écrie M. de Mun. Vous êtes la jeunesse catholique, vous n'êtes pas jeunes pour demeurer assis sur des tombeaux et pleurer sur des ruines.. Je me dis que *ceux-là sont à plaindre, que ceux-là seuls sont immédiatement déclus qui se résignent à l'impuissance*, qui s'endorment dans la mollesse et prennent de repos pour la paix et qu'au contraire les heureux, les favorisés du sort, ceux à qui l'avenir appartient, ce sont ces hommes de lutte et de combat, que les orages de leurs temps ont jetés dans la bataille et trouvés tout armés pour la lutte."

De la province de Québec, nous vient l'appel de nos frères groupés sous l'étendard de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne. Ils sont nombreux et actifs déjà et en septembre dernier M. Adjutor Rivard pouvait leur dire: "Dans ce pays, Messieurs, l'on ne fait plus rien de bon sans avoir recours à vous."

Et l'abbé Groulx écrivait dans son journal la *Nouvelle France*, (sept, 1913): "Nous sommes assurés de ne point écrire une exagération en affirmant que l'Association (A. C. J. C.), est une force, la première peut-être des forces de demain."

Les Anglais ont compris, au Manitoba, de quel appoint pouvait être l'organisation de la jeunesse protestante. La Young Men's Christian Association et la Young Women's Christian Association sont des organisations pour la prospérité desquels d'énormes sacrifices ont été faits.

Une somme de plus de $400,000 a été consacrée à assurer aux jeunes gens une maison sociale avec bureaux de direction, salles de classe, bibliothèque, salles de lecture, bains, salle de gymnastique, chambres, etc. Détail significatif, la porte en est ouverte aux enfants, que l'on atteint ainsi à l'éveil de leurs facultés et que l'on forme à accepter les idées qui ont présidé à la création de l'Association.

Quel danger pour nos jeunes catholiques, que le désir de l'instruction et de la vie sociale pousse à rechercher des organisations de ce genre. "L'atmosphère, dit le programme, y est essentiellement religieuse, mais l'institution est absolument indépendante et quand par une éducation physique et morale on a amené le jeune homme à un état d'esprit sain et convenable, alors on le rapproche de l'idée religieuse et s'il en exprime le désir, on le met en rapport avec une religion quelconque."

Serons-nous assez confiants pour croire que ce puisse être avec la religion catholique?

POUR LA PROHIBITION

L'un de nos amis, partisan de la prohibition, nous adresse la pièce suivante que liront avec intérêt partisans et adversaires de la prohibition:

Le "North American", de Philadelphie, discutait récemment les résultats de la prohibition dans le Kansas. Sous le titre: "Something's the matter with dry Kansas", il disait:

Il y a quelques jours, quand tout le pays se plaignait de la chaleur et d'une sécheresse sans précédent dans l'ouest, le gouverneur du Kansas publiait une déclaration publique disant qu'il espérait que personne ne gaspillerait sa pitié pour la population de son Etat.

"Avec $200,000,000 de dépôts dans nos banques, nous pourrions subir une tempête plus forte que celle-là sans misère", disait-il.

Et si vous vous arrêtez à penser que cet argent, divisé également entre les hommes, les femmes et les enfants du Kansas, représenterait pour chacun d'eux $118 en argent, sans parler de la jolie somme de $1,684 portée au crédit de chacun dans l'évaluation de la richesse de l'Etat, vous voyez la force de l'argument.

De fait, le Kansas qui, l'an dernier, a fourni pour $325,000,000 de produits de la ferme, peut subir une semblable sécheresse mieux que n'importe quel autre Etat de l'Union, car sa richesse par tête est plus considérable que celle de n'importe quel autre Etat. Il peut supporter cela plus facilement que n'importe quelle autre calamité, car sa population n'a pas à payer de fortes sommes pour prendre soin des criminels, des pauvres, des aliénés et des faibles d'esprit.

UN MERVEILLEUX DOSSIER

Sur ses 105 comtés, 87 ne comptent aucun aliéné. Quatre-vingt-seize comtés n'ont pas d'ivrognes, et dans les neuf autres ils sont aussi rares que les poules qui ont des dents. Trente-huit maisons de pauvres sont vides, et il en est ainsi pendant la plus grande partie d'une décade.

La population pauvre de l'état n'atteint pas six cents personnes qui gagnent bien leur vie—qui possède maintenant pour $225,000,000 de bestiaux et dans les derniers douze mois ont ajouté $45,000,000 à leurs biens personnels imposables.

Il n'y a pas bien longtemps, à un moment donné, les prisons de cinquante-trois comtés se sont trouvées vides et soixante-cinq comtés étaient inscrits sur la liste comme n'ayant pas de prisonniers condamnés au pénitencier. Certains comtés n'ont pas convoqué un jury pour un procès criminel en dix ans, et le procureur-général dit qu' "un grand jury est chose si peu commune que la moitié de la population ne sait pas ce que c'est et à quoi il sert."

RICHESSE ET EDUCATION

Au lieu d'avoir des propriétés couvertes d'hypothèques détenues par des gens de l'est, comme c'était le cas il y a deux décades, la population de l'état cette année détient $67,000,000 sous cette forme de richesse, soit une augmentation de 500 pour cent en cinq ans.

Au lieu d'être embarrassée par une multitude d'illettrés,—49 p. c. étaient classés, il y a trente ans —la population de l'Etat en compte 2 pour cent et vient en second rang dans le pays. Cette proportion est, des deux tiers plus basse que celle du Massachusettes, y compris Boston.

C'est cette prédominence d'esprits sains dans des corps sains qui a réduit le taux de la mortalité de 17 à 7 par 1,000 habitants en trente ans, pendant que la première proportion existe encore dans les Etats voisins. C'est cette combinaison de bon sens et de muscles solides qui a permis à l'Etat de croître en force et en richesse sous un climat de températures extrêmes qui aurait décimé une population moins bien constituée.

CREATION DE RICHESSE

Ces gens ont réussi dans une zone classée comme désespérément improductive. Depuis vingt ans, ils ont fait rendre à cette terre improductive pour $2,517,902,640 de blé et de maïs. Ils ont montré à la nation la valeur de la luzerne comme régénérateur du sol et fourrage idéal pour le bétail. La récolte du blé, faite avant la dernière vague de chaleur, vaut $3,000,000 aux prix-courants.

Et en 1907, alors que la panique régnait, le Kansas a envoyé $50,000,000 pour secourir Wall Street sur le bord de l'abîme—le même Kansas sans le sou, dont riaient autrefois les insulaires de Manhattan.

L'Etat n'a pas autant de population que certains autres Etats, mais homme pour homme, il crée la richesse plus vite que tout autre, il se trouve plus riche et plus sain qu'aucun autre, et il offre à la considération du monde un dossier de progrès matériel et moral tel qu'on n'en a pas vu de semblable depuis que l'aurore de la civilisation s'est levée dans les vallées du Nil et de l'Euphrate.

LA RAISON

Tout en étant forcés de reconnaître ces faits nous ne pouvons nous empêcher de les trouver étranges. Les pionniers du Kansas n'étaient pas différents, à tout prendre, de ceux de l'Illinois, de l'Iowa et du Nébraska. Les conditions du sol et du climat n'étaient pas très dissemblables non plus. De fait, les conditions naturelles sont plutôt défavorables au Texas. Et cependant un grand nombre des faits mentionnés plus haut ne peuvent être attribués à ces Etats.

Il semble y avoir quelque chose qui agit en faveur du Kansas.

Il y a quelque chose. Ce quelque chose se trouve dans les quatorze mots qui composent l'amendement apporté à sa constitution en 1881:

"La fabrication et la vente des liqueurs enivrantes sont pour toujours prohibées dans cet Etat."

LE RESULTAT

C'est cette disposition fondamentale, combattue et étudiée dans certaines localités, comme elle l'a été pendant un quart de siècle, et strictement appliquée dans toutes les parties de l'Etat depuis 5 ans seulement, qui a permis au Kansas de montrer avec ostentation un compte de banque de deux cent millions de dollars en face d'une récolte partiellement manquée; qui le dispense de perdre beaucoup de temps, de forces et d'argent pour le soin des pauvres, des criminels, des aliénés et des faibles d'esprit, qui donne à sa population les meilleures chances de vivre et les plus rares excuses pour mourir.

C'est ce mépris de ce que les autres Etats ont légalisé comme un "mal nécessaire", qui a contribué à faire de ses citoyens les plus riches "per capita"—du pays et les plus riches de tous les peuples agricoles du monde, qui lui a donné un fonds permanent de $10,000,000 pour l'éducation et a réduit à presque rien la proportion de ses illettrés.

C'est cet exemple que les esclaves de la coutume ont déclaré "impraticable", sinon impossible; qui a permis au trésor de l'Etat d'avoir une balance de plus d'un million et quart et aucune dette, sauf $370,000 au fonds du compte permanent des écoles; c'est lui seul qui permet d'affirmer que 98 pour cent de ses 400,000 enfants d'écoles n'ont jamais vu une buvette.

INTEMPERANCE ET ENSEIGNEMENT

Car même pendant que les partisans de l'intempérance réussissaient à éluder la loi dans bien des cas et criaient que la prohibition avait fait faillite au Kansas, les statistiques du gouvernement montraient que la consommation annuelle moyenne des boissons enivrantes dans l'Etat était de $1.48 par tête, tandis que dans l'Etat voisin du Missouri, où les partisans du whiskey gouvernaient, elle était de $24 par tête.

En d'autres termes, les habitants du Kansas avaient en moyenne $22.50 à dépenser pour la nourriture, l'habillement, l'instruction et les amusements de plus que la moyenne de ses voisins de l'autre côté de la rivière Kaw. Et ils en avaient à épargner en frais de maladie, de prisons, d'asiles pour les pauvres et les aliénés. Et maintenant que la Cour Suprême des Etats-Unis a maintenu la loi Webb, défendant l'expédition des liqueurs dans un territoire légalement prohibitionniste, le Kansas peut mettre en vigueur une législation qui éliminera virtuellement les liqueurs enivrantes de ses frontières.

On a répété maintes et maintes fois que la prohibition a fait faillite au Kansas; que quand la vieille génération, responsable de son adoption aura passé les rênes du gouvernement à ses fils—et à ses filles, car le Kansas a reconnu aux femmes tous les droits du citoyen—le Kansas "reviendra au bon sens".

La déclaration suivante du procureur général Dawson est la meilleure preuve que cette prédiction n'était pas fondée:

"Les deux dernières sessions de la législature ont répondu à ces faux prophètes en adoptant la loi la plus radicalement prohibitionniste du monde, tuant la pharmacie-buvette, rendant même impossible la guérison des morsures de serpent par le traitement à l'alcool.

"Non contents d'être allées si loin, elles ont montré le cas qu'elles faisaient de la prohibition dans tout l'Etat en assimilant à la trahison le cas d'un particulier qui viole la loi pour la deuxième fois. Et j'ai reçu tout dernièrement du geôlier du pénitencier une reconnaissance de l'arrivée d'un "Red Mercés" envoyé du comté de Barber, la première consignation pour un terme de neuf ans, pour violation de la loi prohibitive.

"La loi qui l'a envoyé là a été adoptée par ceux qui ont grandi et sont arrivés à l'âge d'homme dans la prairie du Kansas sans avoir jamais vu une buvette."

L'IDIOTE

Elle a voulu trouver les cloches
Du Jeudi-Saint sur les chemins;
Elle a saigné ses pieds aux roches
A les chercher dans les soirs maints,
Ah! lon lan laire,
Elle a meurtri ses pieds aux roches;
On lui disait: "Fouille tes poches."
—Nenni, sont vers les cieux romains:
Je veux trouver les cloches, cloches,
Je veux trouver les cloches
Et je les aurai dans mes mains,"
Ah! lon lan laire et lon lan la.

II

Or vers les heures vespérales
Elle allait solitaire, aux bois.
Elle rêvait des cathédrales
Et des cloches dans les beffrois;
Ah! lon lan laire,
Elle rêvait des cathédrales,
Puis tout à coup, en des fous râles
S'élevait tout au loin sa voix:
Je veux trouver les cloches cloches,
Je veux trouver les cloches
Et je les aurai dans mes mains;"
Ah! lon lan laire et lon lan la.

III

Une aube triste, aux routes croches,
On la trouva dans un fossé.
Dans la nuit du retour des cloches
L'idiote avait trépassé;
Ah! lon lan laire,
Dans la nuit du retour des cloches,
A leurs métalliques approches,
Son rêve d'or fut exaucé:
Un ange mit les cloches, cloches,
Lui mit toutes les cloches,
Là-haut, lui mit toutes aux mains;
Ah! lon lan laire et lon lan la.

E. NELLIGAN.

LES INFORMATIONS DE LA PRESSE

Le *Watchman* de Madras écrit: "Le Père Joseph Bernard, de la Compagnie de Jésus, est le curé du Pôle Nord, et comme c'est là une distinction unique évidemment, bien peu tenteront de la lui ravir; autrement dit, il n'y aura pas de concurrents.. Il n'y a pas d'église dans le monde qui soit plus avancée au nord que la petite chapelle de Notre-Dame de Lourdes en Alaska. Il n'y a pas de prêtre catholique plus près du Pôle Nord que cet héroïque missionnaire.. "

A cette assertion, le *Catholic Guardian* de Jaffna réplique: "Nous ne voudrions certainement rien enlever de sa gloire légitime à ce vaillant et noble missionnaire. Nous préférons personnellement admirer son héroïsme à distance, du coin de notre chaud Jaffna."

"Cependant, la vérité nous oblige à faire savoir au journal indien que, à notre connaissance, quatre Oblats de Marie Immaculée ont eu d'avidité que pour enlever au bon Père Bernard ce qui le distinguait entre tous. Autant que nous pouvons le savoir, le territoire de l'Alaska ne s'étend pas au-delà du 71e degré de latitude boréale; mais le Père Turquetil, o.m.i., avec son compagnon le Père Le Blanc, o.m.i., du Vicariat de Keewatin, ont établi leur quartier général au centre, à Chesterfield Inlet, au 64e degré et il nous apprend que sa mission—ou sa paroisse, pour parler comme le *Watchman*—s'étend jusqu'au 85e degré environ, à 5 degrés du Pôle."

"A quelque distance vers l'Ouest, dans le Vicariat du Mackenzie, les Pères Rouvière et Le Roux, tous deux Oblats de Marie Immaculée, ont planté leurs tentes sur les rives du Golfe Coronation, près de la Rivière Dease, à environ 68 degrés, reliant ainsi la "paroisse" du Père Turquetil à celle du Père Bernard."

"Honneur à ces héros de la Croix—qu'ils soient Jésuites ou Oblats—dans le coeur desquels la flamme de la Charité brûle si ardente que les neiges et les glaces du pôle ne peuvent ni l'éteindre ni la refroidir."

Le *Catholic Guardian* n'a nul besoin de nos félicitations; nous le prions du moins d'agréer nos remerciements pour sa réponse si digne et si mesurée. Cette réponse, nous la faisons nôtre. Nos vaillants Missionnaires, demain comme aujourd'hui, et en dépit les morsures du froid et des brûlures du chaud, enseigneront aux tribus les plus déshéritées Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié; ils apprendront à la dernière âme, aux confins de la terre, le nom béni et l'amour de leur Mère, Marie Immaculée, laissant à Dieu le soin de les juger, de les récompenser... au Ciel.

Missions.

LA MUSIQUE ET LES MUSICIENS

La musique est une architecture des sons

Mme de Staël.

Le présent article est la suite des causeries commencées sous cette même rubrique "La musique et les musiciens". Que les aimables lectrices et lecteurs de la *Liberté* qui ont bien voulu me prêter quelque attention, daignent me pardonner d'avoir discontinué ces causeries pendant si longtemps..

Nous avons parlé dernièrement du Répertoire de l'Enfant, aujourd'hui nous examinerons brièvement la question de la (notation) musicale et le temps du travail.

L'enfant ayant été exercé pendant un certain laps de temps à chanter des mélodies de rythme et de caractère variés, on pourra l'exercer à les répéter avec un accompagnement au piano ou à l'harmonium, instruments dont la plupart des maisons canadiennes sont munies. Il aura là l'occasion de faire une première connaissance avec la notation musicale; sa curiosité se trouvera éveillée; il éprouvera le plus souvent le désir de mettre lui aussi ses petites mains sur le clavier, de reproduire à son tour la mélodie chantée tout à l'heure.

C'est alors qu'il sera facile de lui faire comprendre que *la musique est une langue possédant une écriture particulière.*

Là encore se révèleront des signes d'organisation, d'aptitudes musicales particulières; l'enfant bien doué retrouvera aisément sur le piano, non seulement la mélodie cherchée, mais encore des harmonies rudimentaires représentées par des consonnances de quinte ou de tierce qui dénoteront chez lui l'instinct de la tonalité.

Il sera temps dès lors, de l'initier aux premiers principes du solfège et de commencer l'étude d'un instrument de musique.—Le piano et le violon se recommandent d'eux-mêmes aux enfants comme étant les deux seuls pouvant se pratiquer de très jeune âge.

L'étude en est assez longue il est vrai, mais il n'est pas nécessaire de souffler pour en jouer et ils ne fatiguent donc pas les poumons comme le feraient inévitablement les "cuivres" ou les "bois".

D'autre part, au point de vue utilité, il est incontestable que le piano et le violon sont les instruments les plus pratiques et les plus profitables en même temps.

Les bons pianistes et les bons violonistes sont toujours extrêmement recherchés et généralement mieux payés que les autres musiciens de l'orchestre. De plus c'est presque toujours à l'un d'eux qu'est confiée la direction des symphonies.

(*A suivre*)

Robert Gens,
Professeur de Violon, Saint-Boniface.

LA CAROTTE!

Un conte de Jean Drault.

Personnages

Anatase Bécasseau, soldat d'infanterie de ligne en garnison à Blois. Si grand et si mince, qu'on n'a pu trouver une capote et un pantalon pour sa taille. Aussi le pantalon lui vient-il au-dessus des chevilles, la capote au-dessous des genoux, les manches d'icelle à une égale distance du coude et de la cheville. Par contre, le képi très ample n'est retenu que par les oreilles. Au physique, une figure en lame de couteau ornée de deux yeux qui décèlent une intelligence au-dessous de la moyenne.

M. Jobelin, gros petit homme d'environ cinquante ans, marchand de vinaigre à Orléans.

Un jeune soldat.

Le train vient de quitter Orléans pour se diriger sur Blois.

Bécasseau a l'air radieux: M. Jobelin consulte des notes sur un carnet. Quand il a fini, il tire un cigare de son étui, et l'allume. A peine Bécasseau a-t-il aperçu la flamme de l'allumette, qu'il tire une pipe toute bourrée de la poche de sa capote, la porte à ses lèvres, et s'écrie, en se penchant vers M. Jobelin:

Bécasseau.—Après vous. L'éteignez pas, l'éteignez pas!

M. Jobelin, présentant l'allumette.—Voilà! voilà! Vous avez le temps! Et puis, si celle-là s'éteint, j'en ai d'autres!

Bécasseau.—Ah! c'est que, voyez-vous, quand c'est qu'on est au régiment, une allumette, c'est une allumette.

M. Jobelin, solennellement.—Le régiment, c'est une grande école l'économie. Il apprend à l'homme à vivre de peu!

Bécasseau.—Oh! oui. Le régiment, ça apprend à se dégrouiller dans la vie...

M. Jobelin.—A se...? Comment dites-vous ça, mon ami?

Bécasseau.—Dégrouiller.

M. Jobelin.—Je ne suis jamais allé au régiment moi; j'appartiens à une génération où l'on pouvait se faire remplacer: mais mon fils y est, au régiment. Je suis très content qu'il y soit.

Bécasseau.—Oui; mais lui, il est peut-être moins content.

M. Jobelin.—Tant mieux! Il faut toujours s'habituer aux vicissitudes de l'existence! Ainsi, moi, tenez! Je suis marchand de vinaigre à Orléans, je voyage pour mes affaires, mes moyens me permettent d'aller en première classe. Eh bien! je vais en troisième.

Bécasseau.—Ah! oui-dà.

M. Jobelin.—C'est comme ça!... Je m'exerce à supporter les vicissitudes de l'existence. Supposez que demain je sois ruiné, eh bien! si je m'étais habitué à aller en première, je souffrirais d'en être réduit à aller en troisième. Au lieu de ça, je vais en troisième! Je nargue la destinée.

Bécasseau, avec conviction.—C'est très bien, ça. Moi aussi je vais toujours en troisième. Voyez ce que c'est! Je ne m'étais jamais douté que je *narguilais*:... comment que vous avez dit ça?

M. Jobelin, emphatique.—Ma femme! La même chose. Elle voyage en troisième, ça l'embête; mais je lui dis: Si tu t'habitues au luxe, malheureuse, et que notre situation dégringole, qu'est-ce que tu deviendras?

Bécasseau.—Ah! que vous avez-t-y raison! C'est pas moi, mille polochons, qu'aurai jamais l'idée de m'habituer au lusque. D'abord, je le voudrais que je ne le pourrais pas.

M. Jobelin.—Notez bien que ce n'est pas de la pingrerie, comme ma femme m'en accuse. Je lui ai dit: Si tu meurs demain, tu auras un enterrement de première classe, avec un corbillard à panaches et un cortège à rendre jaloux tous les marchands de vinaigre. Mais pour la vie courante, contente-toi d'aller en troisième classe, et envisage toujours l'avenir sous des couleurs sombres.

Bécasseau.—Elle ne doit pas vous trouver rigolo, votre dame!

M. Jobelin.—Je suis l'homme le plus gai au monde, moi; mais je suis un sage. Mon fils sera un heureux de ce monde: il ne connaît aucune joie, je l'ai privé de tout; alors vous comprenez, il n'aura jamais de désillusion, ça je l'en défie.

Bécasseau.—C'est pas bête, c'est pas bête du tout!

M. Jolin.—Il est arrivé au régiment sans un sou dans sa poche.

Bécasseau.—Moi j'avais cent sous. Mon père est pourtant qu'un petit cultivateur.

M. Jobelin.—Il n'a pas su vous élever.

Bécasseau.—Y m'a donné assez de giffles. Pourtant, vous savez, quand cent sous vous tombent de temps en temps dessus la figure, au régiment, ça fait rudement du bien dans le tableau... quand ça ne serait que pour se payer une côtelette à la sauce, à la cantine, histoire de se changer de la gamelle.

M. Jobelin.—Mon fils mange la gamelle, rien que la gamelle! Et j'ai près de vingt mille francs de rentes. Si la France était un pays sensé, mon nom serait écrit en lettres d'or au frontispice de toutes les mairies, et mon exemple imposé à tous les pères de famille.

Bécasseau.—Vingt mille francs de rentes! Mille polochons! Faut-y que vous en ayez vendu, du vinaigre!

M. Jobelin.—Ma fortune est la récompense de mon austérité. J'ai vingt mille francs de rentes, et mon fils mange à la gamelle. Et depuis qu'il est au régiment, il n'a pu venir me voir à Orléans, faute d'argent pour prendre le train. Voilà comme je l'élève. Il faudrait remonter jusque dans l'histoire romaine pour trouver des pères comme moi. Et dire que l'Académie ne récompense pas de tels exemples! (Il lève les yeux au ciel.)

Bécasseau.—Ah çà! Nom d'un pétard! vous le punissez vot' fils, rapport à ce qu'il a fait queuque chose de malpropre? C'est pas possible!

M. Jobelin, très emphatique.—J'en fais un homme, voilà tout. D'abord, plus on gâte les enfants, plus on les rend ingrats. J'ai des amis qui donnent à leurs fils tout ce que ceux-ci leur demandent. Eh bien, ces animaux-là leur tirent des *carottes* phénoménales. Pas de danger que mon fils m'en tire des carottes. Ce légume ne pousse point dans les champs de l'adversité, où j'ai toujours maintenu soigneusement mon enfant. (Il regarde Bécasseau, pour observer sur sa figure l'impression qu'a dû lui causer cette périphrase très cherchée. Bécasseau demeure d'ailleurs abruti pendant cinq bonnes minutes.)

Bécasseau, très brusquement.—Des carottes! Je ne sais pas dans quelle champ elle a poussé, la carotte que je viens de tirer pour un de mes copains. Mais, nom d'une bobinette, elle est de taille!

M. Jobelin.—Une carotte? Vous avez tiré une carotte pour un de vos camarades? Quelque enfant gâté encore, parbleu! C'est bien fait pour les parents! Contez-moi ça! (Il se frotte les mains avec jubilation et se dispose à écouter.)

Bécasseau, en bourrant une seconde pipe.—Pour lorss, voilà! Mon camarade de lit me dit v'là deux jours: "J'ai besoin de cinquante francs. D'mande donc une permission pour Orléans, va voir p'pa... Si tu vois pas p'pa, vois m'man, et dis-lui comme ça: Vot'fieu vient de se rendre coupable de haute trahison!"

M. Jobelin.—Bien trouvé après les événements auxquels nous avons assisté!... Ah! les enfants gâtés, une peste!

Bécasseau, allumant sa pipe.—Laissez-moi continuer: c'est tire-bouchonnant. "Vot'fieu vient de se rendre coupable de haute trahison. Il a perdu, sans le faire exprès, une marmite de campement, et on l'accuse de l'avoir livrée à la triple alliance pour qu'elle en fasse de pareilles. Si vous n'aboulez pas cinquante francs pour qu'il en achète une autre, c'est le conseil de guerre, c'est l'île du Diable! tout le fourbi, quoi!"

M. Jobelin.—Pas mal imaginé! Mais dites-moi, man garçon... Est-ce qu'il y a réellement un secret de fabrication pour notre marmite de campement?

Bécasseau, lui tapant sur le ventre.—C'est-y que vous vous moquez de moi, farceur, ou bien..

M. Jobelin.—Du tout! Je n'ai jamais été au régiment, et...

Bécasseau.—Vous aureriez coupé dans le pont, vous! pardi! Les autres ont bien coupé.

M. Jobelin.—Les autres, qui ça?

Bécasseau.—Les parents de mon camarade de lit, pardi! Des gens très bien, d'Orléans.

M. Jobelin, qui ouvre en riant une bouche démesurément grande.—Ils vous ont donné les cinquante francs?

Bécasseau.—Je les ai sur moi. Je les lui rapporte. L'histoire a marché toute seule.

M. Jobelin.—Comme c'est bien fait!

Bécasseau.—Voici comme ça s'est passé. Je m'aboule chez les père et mère de mon camarade de lit. Je demande le père, on me dit qu'il est sorti. Je demande la mère; elle arrive, et je lui défile mon boniment, que son fieu avait perdu la marmite de campement, et j'avais une frousse de tous les diables que cette femme ne me traite de fricoteur... Pas du tout! Elle a aboulé les cinquante francs, elle m'a dit: "Partez vite, tirez-le de là, c'pauvre enfant: Pourvu que ça ne fasse pas une nouvelle affaire Dreyfus!..." Et voilà. Hein! elle est de taille, c'te carotte-là!

(Le train ralentit sa marche.)

M. Jobelin.—On approche de Blois.

Bécasseau.—On entre sous la gare.

Le train s'arrête sous le hall de la gare des Blois. Bécasseau se lève, passe le bras pour ouvrir la portière. Mais un jeune soldat l'a devancé, et, accourant sur le quai, a tourné la poignée et ouvert la portière.

Le jeune soldat, anxieusement.—Eh bien?

Bécasseau.—J'ai les cinquante balles!

Le jeune soldat.—Chouette! pas de difficulté?

Bécasseau.—Ton p'pa y était pas! Ta mère a donné l'argent. On aurait dû demander davantage!

Le jeune soldat.—Une autre fois, on trouvera aut' chose... Oh!...

Bécasseau.—Qu'est-ce que t'as? (Il aperçoit M. Jobelin, qui se penche pour regarder le jeune soldat, et le jeune soldat qui demeure comme pétrifié en apercevant M. Jobelin.)

Le jeune soldat.—Papa!

Bécasseau, sautant à terre.—Hein! Ce monsieur-là, c'est...

M. Jobelin, pâle de fureur, en s'adressant au jeune soldat.—Galopin! c'est toi qui... (D'un geste de malédiction.) Tu n'es plus mon fils!

Le jeune soldat, reprenant de l'aplomb.—Je l'ai toujours si peu été.

Bécasseau, s'éloignant à toute vitesse vers la porte de sortie.—Je les laisse s'expliquer. J'en ai fait une belle gaffe, mille polochons! Allors, c'est au père que je racontais...

Un employé, fermant les portières.—En voiture! en voiture!

Le train part. M. Jobelin, qui n'est même pas descendu, montre le poing à son fils demeuré sur le quai.

M. Jobelin, seul, dans son compartiment, sur la route de Blois à Tours.—Ah çà! est-ce que mon système d'éducation aurait des défectuosités? (Il réfléchit jusqu'à Amboise, et à Amboise il murmure:) Je lui enverrai cent sous de temps en temps, ce sera plus économique.

A PROPOS DE LA LEGION ETRANGERE

Quelques-uns de ses soldats—Ce qu'ils font.

On sait les calomnies que les Allemands ne cessent de répandre sur la légion étrangère. Voici, pour leur répondre, un article publié par la revue *la Légion étrangère*, et que reproduisent les *Marches de l'Est*.

Les événements ci-dessous contés se passaient au Maroc en 1908.

Quelques soldats

Lambert était un petit soldat alsacien de 20 ans; atteint d'une balle au ventre, au sommet du mamelon de Menabba, il mourut à Talzaza, le lendemain vers 7 heures du matin. A côté de lui était un Allemand, Henesgen, blessé au bras. Se sentant mourir, Lambert ne proféra pas une plainte, n'exhala pas un regret, mais il dit à Henesgen: "Toi, tu es bientôt libérable, tu vas bientôt retourner en Allemagne; je te demande une chose, c'est de passer chez moi et de dire à ma mère comment le petit Alsacien est mort pour la France."

Zernikow, soldat modèle à tous les points de vue, fut blessé mortellement à Menabba. Lorsque le médecin-chef de l'ambulance vint pour le panser: "Ce n'est pas la peine, Monsieur le major, lui dit-il, je vais mourir." Et très calmement Zernikow donna sur sa blessure des détails tellement techniques que le médecin-major en fut étonné jusqu'à ce que Zenikow ajoutât: "Je sais bien ce qui m'attend, j'ai été moi-même médecin-major dans l'armée autrichienne."

Forster, jeune Suisse du canton de Vaud, était un beau et bon soldat. La poitrine traversée d'une balle à la prise de Bou-Denib, il survécut pendant plusieurs jours. La veille, avant le combat de Beni-Ouzien, son officier de section avait, en quelques paroles vibrantes, recommandé à ceux "qui allaient recevoir le baptême du feu" de se montrer dignes de leurs aînés. Le lendemain, on ramenait de la palmeraie de Bou-Denib, sur un cacolet, Forster mortellement blessé; je tâchais de le réconforter, il me dit alors en souriant tristement, mais avec, dans son regard, toute la résignation d'un brave: "On vieillit vite ici. Hier, c'était le baptême, aujourd'hui, c'est déjà l'extrême-onction."

Les blessés qui survécurent, ceux qui sortirent indemnes de ces ardents combats, nous fourniraient aussi de beaux traits de courage et de dévouement, mais nous devons nous borner et nous citerons seulement les deux faits suivants: Monot, soldat de 1re classe, détaché à l'ambulance comme infirmier, fut blessé très sérieusement à la tête, aux côtés du médecin-major Perrin. Il refusa de se faire panser pendant le combat et n'accepta des soins que lorsque tout fut terminé. Dans sa simplicité héroïque, il trouva *qu'il y avait trop de camarades plus mal touchés que lui qu'il était urgent de panser*. Et pendant tout le combat, il continua à seconder le docteur Perrin dans le pansement des blessés, donnant ainsi un bel exemple de courage et de camaraderie.

Le 7 avril, au départ de la colonne qui devait combattre à Menabba et à Bou-Denib, la 24e compagnie montée dut laisser trois hommes malades à l'infirmerie de Béchar. Le lendemain, à Talzaza, le capitaine Maury était appelé au téléphone et avisé que ces trois hommes venaient de partir en absence illégale avec armes et munitions. C'était très grave. Mais quelques heures après on voyait arriver à Talzaza ces trois hommes, en tenue de campagne et qui venaient de faire une étape de 35 kilomètres. Ils se présentèrent à leur capitaine en disant: *Nous n'avons pas voulu rester à l'infirmerie, alors que les camarades vont peut-être avoir l'occasion de se battre.*

Ah! il connaissait bien la légion celui qui, lors de l'expédition de Madagascar, disait: *Quand un troupier de France entre à l'hôpital, c'est pour être rapatrié; un tirailleur, c'est pour guérir; un légionnaire, c'est pour mourir.*

* * *

Morts, blessés et tous leurs camarades furent réunis dans un même éloge dans le beau discours prononcé par le capitaine Rouquette du 1er bataillon d'Afrique, au moment de l'inhumation, à Bou-Anane, du lieutenant Jaegle, du sergent Costé, du soldat Lantzloth et de trois indigènes: "La mort ne les a point effrayés. C'est en soldats qu'ils l'ont attendue, en soldats qui savent qu'il n'est pas de sacrifice trop cher lorsqu'il s'agit de l'honneur de nos armes, de la grandeur du pays.

"Les rudes combats dont le Sahara vient d'être le théâtre ont surexcité au plus haut point les qualités d'héroïsme qui sont l'honneur de notre armée.

"Au milieu des vaillantes troupes du Sud-Oranais, dont la réputation n'est plus à faire, une compagnie de la légion étrangère a forcé l'admiration de tous et mérité les suffrages de ses camarades de combat. Dignes émules des héros du Camerone et Tueyn-Quan, les légionnaires de la 24e compagnie montée du 1er étranger à El Menabha le 16 avril, à Bou-Denib le 13 mai, ont donné sans compter leur sang à la patrie.

"Sur cinq officiers, deux tués, trois blessés. Sur deux cent vingt sous-officiers et soldats, soixante hors de combat.

"Honneur à ces braves dont "la valeur et la discipline" ont augmenté le patrimoine de gloire de la légion."

Le lieutenant Jaeglé

Albert-Edouard Jaeglé était né à Versailles le 27 décembre 1875; il appartenait à une vieille famille alsacienne, et il avait toutes les qualités de cette forte race qui nous a donné tant d'héroïques soldats. Entré à Saint-Cyr le 30 octobre 1893, à peine âgé de 18 ans, il était le Benjamin de sa promotion. Et lorsqu'on voyait le brillant officier, si plein d'énergie et d'entrain, on se représentait volontiers le Saint-Cyrien, presque enfant, tout à son beau rêve d'espoirs, descendant pour la première fois, en uniforme, la rue de Rennes, quand un vent de gloire soufflait orgueilleusement dans dans les plumes de son casoar et que tout chantait autour de lui la chanson de l'avenir.

Hélas!... *et tu Marcellus eris!*

A sa sortie de l'Ecole, il fut affecté au 15e bataillon de chasseurs, à Remiremont. Mais tout son jeune dévouement, toute son ardeur, son ardente foi militaire ne pouvaient se satisfaire longtemps de contempler au loin la plaine d'Alsace et de voir s'ajourner de jour en jour son ardent désir de franchir enfin la ligne bleue des Vosges à la tête de ses chasseurs. Il demanda donc son affectation à la légion étrangère, et il y fut nommé le 20 septembre 1899.

Dès son arrivée au 1er étranger, le lieutenant Jaeglé prit part à la colonne d'Igli, puis il fit un séjour au Tonkin de 1901 à 1903. Désigné en octobre 1904 pour la compagnie montée qu'il rejoignit à Forthassa, il revenait ainsi dans ce Sud-Oranais qu'il ne devait plus quitter, même après qu'une balle marocaine l'eut frappé mortellement, le 13 mai 1908, vers 4 heures du soir, alors qu'il conduisait avec un courage superbe la 24e compagnie montée contre les nombreux ennemis retranchés dans la palmeraie de Beni-Ouzien. Mis au tableau pour le grade le capitaine au 1er janvier 1908, admis à l'Ecole supérieure de guerre en mars de la même année, la mort venait ainsi le prendre au moment où s'ouvrait devant lui un brillant avenir.

* * *

Lorsqu'on étudie certains hommes, si l'on veut savoir la raison qui les a faits soldats, qu'on les regarde, le jour où, dans quelque cérémonie, parait devant eux l'étendard. A la lueur fugitive qui s'allume dans leurs yeux, à ce prompt éclair qui est le regard des intrépides, on reconnaitra la foi qui les anime et le sentiment de leur mission sacrée.

Le lieutenant Jaeglé était bien de ceux-là. Tous les beaux mots de gloire et d'énergie française, où les *r* font rouler le tambour, tels que: cocarde, patrie, drapeau, lauriers... prenaient sous sa lèvre une sonorité entraînante. Tout en lui respirait l'énergie, la volonté de vaincre, le jour où il lui serait donné de conduire enfin ses soldats à la bataille. C'était un entraineur d'hommes. Et lorsque, monté sur un petit cob ardent et capricieux, il partait vers la hamada filalienne, en tête de sa section, pour une reconnaissance, on le sentait récitant de tout son coeur l'invocation à saint Georges: *Et puis, le jour venu, les destins accomplis, à l'heure où l'ange noir sourit et nous fait signe, accorde-nous, Seigneur, cette faveur insigne que nous ne mourions pas, s'il te plait, dans notre lit.*"

Et le Seigneur lui réservait une mort glorieuse, près du Guir, sur un lit de sable, dont le héros sut faire l'autel du sacrifice le plus noblement et le plus courageusement consenti.

* * *

Atteint d'une balle au ventre, de suite il se sentit perdu et mit à bien mourir toute sa souriante énergie.

Le combat fini, vers 6 heures du soir, je le trouvai sur une araba qui le rapportait de cette palmeraie sinistre, véritable coupe-gorge, qui nous coûtait tant de braves.

Les médecins, sans espoir, calmèrent ses souffrances, et il fut installé sur un brancard pour y attendre la mort.

"Je suis perdu, me dit-il, mais la compagnie a fait tout son devoir."

Le crépuscule envahissait le camp. De hâtives tranchées se creusaient, derrière lesquelles tous allaient, sinon dormir, du moins s'efforcer de reposer à la belle étoile, se préparant au combat du lendemain!

Oh! la lugubre nuit près de ces blessés râlant au milieu des morts. Au loin, la palmaraie de Beni-Ouzien, sombre et mystérieuse, semblait recéler encore d'innombrables ennemis. Elle s'éclairait de fugitives lueurs: les Berabers cherchaient leurs morts. Le ciel scintillait des feux de milliers d'étoiles.

Au centre du camp, en un cercle tragique et glorieux, s'entassaient trente morts et soixante blessés au milieu desquels le lieutenant Jaeglé se regardait mourir.

Sa fin fut celle d'un héros.

A l'un de ses camarades qui venait lui serrer la main, il dit: "T'ai-je conduit assez près de l'ennemi?"

Au général Vigy qui s'apitoyait et lui disait "Mon pauvre enfant", il répondit: "Ne me plaignez pas, dites-moi seulement si vous êtes content de nous."

Et à moi-même: "Vous ne direz pas combien j'ai souffert, mais vous témoignerez que je suis *bien* mort, en Alsacien et en bon Français."

La nuit s'écoulait cependant. Aux premières lueurs du jour, alors que je devais le quitter pour reprendre le combat, il dit: "Voici ma dernière aurore, vous allez retourner au combat, je vous souhaite d'avoir meilleure chance que moi." Et comme je m'efforçais de lui donner un peu de la confiance que, malgré tout, je conservais: "Je suis bien perdu, dit-il, ne nous attendrissons pas. Embrassez-moi et ne m'oubliez pas."

Je ne le revis que le soir, après la prise de Bou-Denib. Il était mort vers midi, gardant jusqu'au dernier moment toute sa lucidité. Vers 8 heures du matin, il s'était fait apporter sa trousse de toilette, s'était lavé la figure et peigné, afin, dit-il, "de recevoir dignement la mort."

Cette fin stoïque, cette mort envisagée sans crainte et héroïquement acceptée, nous donne la mesure de l'élévation de son caractère.

La France perdait en lui un de ses plus nobles enfants.

* * *

Plein de jeunesse et de talent, écrivain très remarquable, conscient de sa valeur, combien eût été dur le sacrifice pour le jeune officier, s'il n'eût été soutenu par sa foi de soldat et par la plus haute abnégation.

En ce soir de mai, où le jeune héros entraînait sa compagnie dans la palmeraie de Beni-Ouzien, il emmenait avec lui la jeunesse et ses belles compagnes, l'imagination et la foi dans l'avenir.

La balle qui le jeta par terre fit s'enfuir les trois déesses, mais elles furent aussitôt remplacées par la gloire, qui s'installa près de lui, dans le sable sanglant et qui restera son éternelle compagne.

* * *

Comme son ami, le lieutenant Costé, et en même temps que lui, le lieutenant Jaeglé avait demandé, s'il mourait à l'ennemi, à reposer au milieu de ses soldats.

Sous le monument élevé à Béchar, à la mémoire des officiers tués à l'ennemi dans le Sud-Oranais, deux tombes furent creusées. Les deux amis y dorment ensemble pour toujours, faisant de ce monument un lieu de pèlerinage sacré vers lequel pendant de longs avenirs s'achemineront les regrets, en même temps que les soldats y viendront chercher un haut et réconfortant exemple.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Une lettre encourageante de Mgr Bruchesie

Mgr Bruchési vient d'adresser à l'A. C. J. C. la lettre suivante qui loue hautement l'oeuvre de la jeunesse catholique française depuis dix ans.

Archevêché de Montréal.

M. le Dr Georges Baril,

Prés. général de l'A. C. J. C.

Mon cher ami.

Votre lettre qui m'apporte vos voeux de bonne année et ceux de vos confrères, m'annonce aussi une nouvelle qui me réjouit: celle d'un congrès de votre association à Montréal, en juin 1914.

Ce sera votre manière—et je n'en vois pas de meilleure—de célébrer le dixième anniversaire de la fondation de cette association que j'ai eu tant de bonheur à bénir à son berceau, qui s'est magnifiquement développée dans nos divers diocèses, qui compte déjà à son crédit bien des gestes nobles et courageux, et sur laquelle nous savons pouvoir compter dans toutes les causes où la doctrine, la morale et le vrai patriotisme se trouvent intéressés.

Vous vous étiez tracé, en trois mois, un programme qui résumait vos devoirs de chrétiens: "Piété, étude, action." Je vous rends volontiers ce témoignage que par la plume et la parole, dans l'intimité de vos cercles et dans vos manifestations publiques, dans les oeuvres dont vous avez pris l'initiative, vous y avez été fidèles.

Vous n'avez eu peur, nulle part, d'affirmer votre foi de catholiques, et cette foi vous l'avez vécue. Jeunes, gens, mes amis, je suis content et fier de vous.

Lors du congrès que vous teniez récemment aux Trois-Rivières, vous avez étudié, sous ses aspects multiples la question de l'éducation et de l'instruction. Quels beaux et solides travaux plusieurs d'entre vous nous ont donnés, et par des statistiques laborieusement recueillies, jointes à d'irréfutables arguments, comme vous avez victorieusement répondu aux détracteurs de nos écoles et de tout notre système d'enseignement!

De loin, je vous ai applaudis de tout coeur.

Maintenant, c'est le devoir social qui vous préoccupe, et vous vous proposez d'en faire le thème principal de vos études et de vos discussions à votre prochain congrès. Je vous en félicite. Rien ne me paraît plus important à l'heure présente.

Vous savez à quelles sources vous inspirer. L'Eglise vous éclaire de ses sages et infaillibles enseignements. Elle vous indique la solution de tous les problèmes qui tourmentent l'esprit humain. Mettez en elle une filiale confiance. Elle orientera votre activité et votre zèle.

J'accepte avec plaisir la présidence d'honneur que vous m'offrez, et en formant des voeux ardents pour le succès de vos travaux, je vous réitère l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

(Signé)

† *Paul*, arch. de Montréal.

Département des patrons



BLOUSE DE DAMES

Joli exemple du type ample. Le devant se joint aux épaules et le dos sous un solide empiècement, dont on peut se dispenser. Le collet est orné d'un haut collet montant et les longues manches se terminent par des manchettes d'ornement.

Le patron No. 6,363 est pour mesures de buste de 34 à 42 pouces. La grandeur moyenne demande deux verges et quart d'un matériel de 36 pouces de largeur.

Ce patron peut être obtenu en envoyant dix sous au bureau de ce journal.



JUPES

Joli patron de jupes nouvelles et drapées. Fait avec ligne de ceinture. Drapés en grands plis sur un panneau au centre. Légère ouverture sur le devant, au bas. On le peut remplir avec une jolie soie. Il n'y a que les étoffes douces qui se drapent bien.

Le patron No. 6,372 est pour mesures de ceinture de 22 à 30 pouces. La grandeur moyenne demande 2⅝ verges d'un tissu de 44 ou 54 pouces de largeur.

Ce patron peut être obtenu en envoyant dix sous au bureau de ce journal.

Ce patron peut être obtenu en envoyant dix sous au bureau de ce journal.

Département des patrons,

LA LIBERTE,

B. P. 3151.

NOTRE COUPON.

Département des patrons, La Liberté, B. P. 3151—

Veuillez trouver ci-inclus .... sous en retour desquels vous m'enverrez:

No............ Grandeur..........

Nom ....

Rue No. ....

Ville ....

Province ....

Note.—Un délai d'au moins dix jours doit nous être accordé pour l'expédition du patron.

EN VOYAGE

M. Félix Lemoine, marchand de Sainte-Agathe, Man., est parti le 8 janvier pour un voyage à la province de Québec et les Etats-Unis, accompagné de son fils Arthur, ancien conseiller de la municipalité Ritchot.

Ils seront de retour dans cinq ou six semaines.

Le secret des moindres plaisirs de la Nature passe la raison.

* * *

Quand on sent qu'on n'a pas de quoi se faire estimer de quelqu'un on est bien près de le haïr.

* * *

Les plaisirs enseignent aux princes à se familiariser avec les hommes.

DANS LE MONDE

SUR LE RIO GRANDE

La garnison fédérale d'Ojinaga est vivement attaquée par les insurgés.

Presidio (Texas), 7.—On annonce que la garnison fédérale d'Ojinaga, composée de 2,000 à 3,000 soldats a été sur le point de se rendre. Les deux armées avaient laissé sur le champ de bataille de nombreux morts et blessés, les fédéraux semblaient avoir perdu tout espoir et leur défaite paraissait inévitable.

Le major MacNamee, commandant un détachement de soldats américains, chargés de surveiller la frontière, s'exprime ainsi dans une dépêche envoyée au général Hugh L. Scott, à El Paso.

"J'attends à tout moment, pendant la bataille que la plus grande partie de l'armée fédérale, composée de deux à trois mille hommes se voit forcée à traverser la rivière. Si cela a lieu, j'ai pris les dispositions voulues pour en venir à bout et les obliger à mettre bas les armes.

"Deux cents fédéraux ont été blessés, certains ont eu les bras et les jambes presque emportés. On a fait passer aux uns le Rio Grande, d'autres ont réussi malgré tout à le traverser on ne sait comment et à arriver ainsi sur le territoire américain. Ces quelques détails prouvent suffisamment que la bataille d'Ojinaga a été la plus terrible de celles que se sont livrées les rebelles et les fédéraux".

Le major MacNamee a fait savoir au général Scott que quelques obus envoyés par les insurgés étaient tombés sur la rive américaine du Rio Grande au nord de Presidio, ajoutant en outre:

"J'ai fait demander au général Ortega ce que signifiait un tel procédé, en lui faisant comprendre quelles pouvaient en être les conséquences".

Si l'armée fédérale traverse la rivière pour marcher sur Presidio les Américains auront à lutter contre un ennemi trois fois supérieur en nombre.

L'artillerie des rebelles a envoyé un feu nourri sur la garnison fédérale d'Ojinaga, et les insurgés sont déjà dans les environs. Il arrivera donc ou que les rebelles feront avant peu les fédéraux prisonniers, ou les forceront à passer sur le territoire américain.

Plusieurs centaines de femmes et d'enfants ont déjà quitté le territoire mexicain et sont allés se réfugier à Presidio. La fuite des blessés sur le territoire américain sera un spectacle épouvantable. Beaucoup de fédéraux ont reçu des blessures si horribles qu'ils prient avec instance les soldats américains de les achever, pour mettre fin à leurs souffrances. Plus de 200 ont été recueillis dans une église américaine et sont soignés par des docteurs et des infirmiers de la Croix Rouge.

Dans la crainte de voir les soldats fédéraux faits prisonniers, exécutés de suite par les rebelles, six des onze généraux de l'armée fédérale auraient pris les mesures nécessaires pour faire traverser la rivière à leurs troupes à un endroit éloigné de Presidio. Ces généraux, y compris les généraux Pascual Arozco et Ynez Salazar, auraient, dit-on, déjà traversé la frontière car le général Villa aurait déclaré que si ces généraux qui commandent une armée de volontaires, étaient faits prisonniers, il leur infligerait la peine la plus terrible qui puisse exister en temps de guerre.

LES SOCIALISTES BULGARES

Ils invectivent le roi en plein parlement

Sofia, 7. L'ouverture du parlement a été marqué par une démonstration hostile contre le roi Ferdinand. Alors que le roi, la reine et leurs fils faisaient leur entrée, les députés socialistes se mirent à crier: "A bas la monarchie! Vive la république!"

Au moment où le roi commençait à lire son discours, un socialiste répéta les mêmes paroles en ajoutant: Soixante mille Bulgares ont été sacrifiés pendant la dernière guerre pour la gloire de la monarchie".

Les députés socialistes se levèrent alors et quittèrent la salle.

Le roi Ferdinand ne releva pas l'incident. Dans son discours il fit savoir que la Bulgarie et la Roumanie avaient d'un commun accord repris leurs anciennes relations diplomatiques. Et après avoir fait allusion à un accord avec la Turquie qui ferait disparaître tous malentendus, il termina en disant que la Bulgarie avait repris également des relations diplomatiques avec la Serbie.

Quand la famille royale quitta l'assemblée les membres du parti agraire, qui demande le partage des propriétés, se levèrent comme les autres députés, mais ne rendirent pas au roi son salut.

UN HOMME TROP RICHE

Il ne peut vendre un énorme diamant qu'il possède.

Londres, 9.—Un nommé Bowker, chercheur de diamants, vient d'arriver à Londres avec un magnifique diamant de 178½ carats, qu'il a trouvé à Droogeveld (Afrique du sud.)

Il est absolument certain que Bowker est le légitime propriétaire de ce diamant, et pourtant il ne peut le vendre; la pierre a une énorme valeur et aucun jouaillier ne veut la lui acheter.

OJINAGA TIENT TOUJOURS

Les rebelles se retirent pour attendre des renforts et des munitions.

Presidio, 6. A Ojinaga, la bataille continue acharnée entre fédéraux et constitutionnels. Malgré les assauts répétés d'un adversaire bien supérieur en nombre, les partisans de Huerta tiennent leurs positions.

Bien que certains blessés disent qu'il y a de nombreux morts, les officiers américains estiment que le nombre des morts ne doit pas être supérieur à deux cents.

L'aile gauche de l'armée rebelle du général Ortega a été renforcée de 800 hommes envoyés de l'Etat de Coahuila par Carranza.

Malgré ces renforts les rebelles furent forcés de suspendre les attaques dans la journée et de se retirer pour attendre des munitions et d'autres renforts.

LE FROID EN EUROPE

En France et en Espagne, la neige continue à tomber

Paris, 5.—Un froid sévère règne toujours sur Paris: les toits sont couverts de neige. Depuis bien des années, on n'avait pas vu un hiver aussi rigoureux.

Le nord de la France est aussi très éprouvé. D'abondantes chutes de neige ont entièrement recouvert le sol.

Le Midi n'a pas échappé à la vague de froid qui s'est abattue sur l'Europe, le thermomètre varie entre 3 et 10 degrés centigrades.

* * *

Madrid, 5.—Depuis vingt-huit ans, on n'avait pas enregistré une température aussi peu clémente. Les trains se dirigeant vers Séville sont arrêtés par la neige à 10 kilomètres de cette ville. Le thermomètre marque 6 degrés au-dessous de zéro; de tous côtés on signale des tempêtes de neige, les services télégraphiques et téléphoniques ne fonctionnent pas normalement: dans certaines villes les tramways sont arrêtés.

A Bilbao, le travail a été interrompu dans les carrières.

M. CHAMBERLAIN SE RETIRE

Il ne se présentera pas aux prochaines élections générales.

Birmingham, 9.—M. Joseph Chamberlain, représentant Birmingham à la chambre des communes depuis 1876, a décidé de se retirer du parlement.

Dans une lettre adressée au président de l'Unionist Association de Birmingham, M. Chamberlain dit;

—Avant de partir pour le Midi de la France, je dois vous communiquer que j'ai pris la résolution de ne pas me représenter aux prochaines élections générales.

On croit que Neville Chamberlain, fils du célèbre homme d'Etat, sera choisi par le parti unioniste comme candidat au siège de son père.

HOMMAGE A JEANNE D'ARC

On célèbre à New York le 502ème anniversaire de la naissance de la Pucelle d'Orléans.

New-York, 9.—Une touchante cérémonie s'est déroulée hier au Metropolitan Museum of Art. Ce musée, comme l'on sait, renferme quantité de chefs-d'oeuvre français fort admirés des visiteurs. Or parmi ces toiles qui représentent dans le riche musée new-yorkais le génie français se trouve la célèbre "Jeanne d'Arc" de Bastien-Lepage, très connue des New-Yorkais. Le nom de la Pucelle d'Orléans est d'ailleurs l'objet d'une vénération particulière de la part des Américains en général car s'ils admirent en elle la valeur guerrière d'une faible et pauvre fille des champs, c'est la femme qu'ils voient surtout en elle, la femme si adulée par eux et qu'ils ont placée ici sur un piédestal pour mieux l'adorer.

C'est ce tableau de Bastien-Lepage qui fut l'objet de la manifestation d'hier. Voulant célébrer le 502e anniversaire de la naissance de l'illustre enfant de Domremy, le comité qui s'est formé pour doter la ville de New-York d'une statue de l'héroïne, apporta au pied du tableau représentant la bonne Lorraine "écoutant les voix" d'immenses gerbes de fleurs.

Une courte cérémonie que présidait le docteur G. Kunz, président du comité de la statue à Jeanne d'Arc, eut lieu. Y assistaient les membres de ce comité et d'autres personnalités américaines.

La cérémonie terminée, tout le monde se retira et ce fut ensuite, pendant toute la journée, la procession interminable, devant le tableau de la Pucelle, des visiteurs du musée, surpris et émus de ce touchant hommage rendu à l'héroïne française.

La fête se continua le soir au Jeanne d'Arc Home, où une centaine de jeunes filles françaises vivent, sous la surveillance de dévouées religieuses, une vie des plus familiales. Il y eut une gentille soirée avec beaucoup de réjouissances. On y célébra la gloire de Jeanne d'Arc et le comité de la statue, dans un geste gracieux, mit le comble à la joie des petites pensionnaires en offrant à chacune d'elles un petit bouquet de narcisses et bleuets. Les religieuses ne furent pas oubliées et reçurent avec joie et en rougissant peut-être un peu, les fleurs de M. Kunz et de ses amis.

La liste des souscriptions pour l'érection de la statue de Jeanne d'Arc, qui sera probablement placée sur le Riverside Drive, s'allonge de plus en plus: Le docteur Kunz a annoncé hier qu'il avait reçu récemment deux importantes souscriptions d'Américains habitant Paris: l'une du montant de $1,000 lui fut, nous a-t-il dit, son plus beau cadeau de "Christmas", puis une souscription de $3,000 qu'il reçut hier.

Le comité de la statue de Jeanne d'Arc qui pour président honoraire a M. J. Sanford Saltus et pour vice-présidents honoraires MM. Gabriel Hanotaux et Pierre Loti se compose de MM. J. W. Alexander, Bauman L. Belden, Hon. William A. Clark, Thomas Cochran Jr., Hon. John D. Crimmins, Mme James Stewart Cushman, Mme Vernon M. Davis, Prof. Louis Delamarre, Dr Frederick Diehman, Mme Thomas A. Edison, Dr Edward Hagaman Hall, Hon. MacDougall Hawkes, Dr George Frederick Kunz, Mme Charles F. MacLean, Charles Pryer, Dr Louis Livingston Seaman, Rev. William J. Stewart, T. Tileston Wells.

NAUFRAGE D'UN NAVIRE PETROLIER

Il est coupé en deux et trente hommes périssent

New-York, 9.—"L'Oklahoma", le plus grand navire pétrolier américain, a fait naufrage à cinquante milles au large de Sandy Hook. Trente et un hommes de l'équipage ont péri. Huit ont été sauvés.

La nouvelle était parvenue hier que "l'Oklahoma" était en détresse depuis dimanche matin et hier matin un message sans fil envoyé par le "Bavaria", de la Compagnie Hamburg-America annonçait que ce navire avait recueilli huit hommes qu'il emmenait à Boston.

On ne sait pas exactement à quoi est dû le naufrage, mais l'hypothèse est qu'une explosion se produisit et que le navire étant coupé en deux la partie arrière coula tandis que la partie avant continuait de botter. Un deuxième télégramme du capitaine du "Bavaria" en réponse à une demande des agents de la Gulf Refining Company, dit que le "Bavaria" se trouvant à un mille environ de l'épave on pouvait voir distinctement la partie avant de "l'Oklahoma" flotter presque perpendiculairement.

Les machines se trouvant à l'arrière à bord des navires pétroliers, on s'explique aisément que leur poids ait entraîné cette partie.

"L'Oklahoma" marchait au pétrole; on pense qu'une fuite a été provoquée par la tempête furieuse qui assaillit le navire et que c'est là la cause de l'accident. Le navire était très bon, dit M. Kennedy, agent de la compagnie: il avait fait récemment la traversée de l'Atlantique et son commandant, le capitaine Gunter, était d'avis qu'il pouvait résister à n'importe quelle tempête. Divisé en plusieurs réservoirs de façon à pouvoir transporter des pétroles de dix qualités différentes, il était pratiquement insubmersible."

Les rescapés sont tous officiers qui étaient sur la passerelle quand le "Bavaria" les recueillit. Tous les membres de l'équipage qui se trouvaient dans d'autres parties du navire furent entraînés dans les flots.

Six navires portant différents pavillons mais dont on ne connaît pas encore les noms s'étaient portés au secours de "l'Oklahoma" en danger; des embarcations avaient été mises à la mer mais aucune ne put approcher du pétrolier; il y en eut qui furent rejetés par les vagues contre les flancs du navire d'où elles avaient été lancées; heureusement aucun des sauveteurs ne périt.

LES ANNONCES EN FRANCE

Je vous ai promis, en quittant le Canada pour le Vieux Continent, de vous communiquer les différences notables entre la rédaction des annonces et des affiches en France et celle de nos annonceurs canadiens-français.

En m'embarquant, à Montréal, je me disais:

—Enfin, voici que je vais prendre un repos bien mérité. J'ai l'oeil fatigué de ces assommantes annonces anglaises ou bilingues qui nous offusquent partout.

Nous allons voir comment, en français d'outre-mer, on s'y prend pour dire au public ce qu'on est prêt à lui céder, moyennant finance, bien entendu. Le Français, né malin, sait faire de l'esprit, même dans le négoce: il sait mêler l'utile à l'agréable. En voyant ces affiches bien rédigées, en termes précis et corrects, comme je vais me rincer l'oeil et me distraire du charabia des annonceurs montréalais.

... ...

On descend à Calais. Un "porter", comme on dit chez nous et en Angleterre, prend ma sacoche. Au bras, retenue par un élastique, il porte une plaque sur laquelle on lit: *Commissionnaire.* En traversant la gare on peut lire au-dessus des portes: SALLE D'ATTENTE (*waiting-room* en Canada); CHEF DE GARE (agent)! SALLE DES BAGAGES, (baggage-room): GUICHET (ticket-office): CONSIGNE (parcel-office): GRANDE VITESSE (express): PETITE VITESSE (freight): LAMPISTE, etc.

Et je me dis:

—Assurément, nous ne sommes plus au Canada.

Ce qui acheva de m'en convaincre ce fut l'avertissement donné par le chef du train:

—Voyageurs pour Saint-Omer, Lille, Tournai, Mouscron, Gand, Bruxelles, en voitu...ar...r...re!

Dans les wagons, beaucoup d'avis donnés au public et tous en quatre langues: français, anglais, flamand et allemand.

Quelle distance entre l'esprit philanthropique et obligeant des compagnies de chemin de fer européens et le "je m'enfichisme" dégoûtant de la plupart des compagnies canadiennes, qui n'ont d'égards que pour ceux qui comprennent l'idiome anglo-saxon. Jusque dans les centres les plus intensément canadiens-français, les avis au public ne sont qu'en anglais, malgré la loi Lavergne, et messieurs les employés ne veulent parler que l'anglais:—Comprenez ou ne comprenez pas, ç'a nous est égal, semblent-ils nous dire. Le français nous pue au nez, mais votre monnaie, nous l'acceptons, car, comme l'a dit Vespasien, l'argent n'a pas d'odeur..

Ils sont bien jolis, les noms donnés aux rues des villes françaises, tel qu'indiqué à tous les carrefours: Rue des Bateliers, rue des Capucins, rue de l'Eglise, rue du Cerf, rue de la Reine, rue des Deniers, rue des Baguettes, rue du Phare, rue du Gazomètre, rue Ma Brune, rue du Grand Jour, rue de la Paix, rue Grosse Pomme, rue des Echelles, rue des Grosschers, rue des Coupures, etc. Quelle saveur du terroir dans ces noms si bien trouvés! Les noms de saints et les noms historiques y abondent aussi, mais il faut que ces noms soient vraiment historiques. Il ne suffit pas qu'un échevin ait fait paver un bout de trottoir pour qu'il soit sacré grand homme et voit son nom au coin des rues, pour l'édification des générations à venir.

Parcourez ces rues aux noms si savoureux: ouvrez les yeux et voyez comment les négociants européens informent le public des services qu'ils peuvent lui rendre, tout en faisant leur petite affaire.

D'abord, les Français n'affichent pas leurs noms; ils annoncent tout simplement leur métier, leur profession ou la nature des marchandises à vendre. Comme ce qui est à l'affiché est pour être vendu, ils ne mettent pas, comme chez nous, le public dans l'alternative de se demander ce qui est à vendre, du marchand ou de la marchandise également placardés. Ils évitent en cela le ridicule d'étaler des affiches qui se lisent ainsi: Dubois et Lavigne, *peignes et brosses;* Fontaine, *bouché* (boucher); Poulin et Poulin, *chevaux de louage*, etc. Et le cinématographe suivant se déroule à la vue du visiteur: Au Cheval Blanc; A la boucane; A la Belle Gabrielle; Au Petit Chat Noir; A la franche Gaieté; Au restaurant des Pas Bilieux, etc. Très variées sont les annonces de restaurants, comme vous voyez.

Chemin faisant: Chaiserie, Chaisier, empaillage et cannage; Triperie (boudin, saucisse, tripes à la mode de Caen); Epiceries (et non pas "groceries"): comestibles (et non pas "provisions"); Autorisé (et non pas "licencié"): Cordonnier (et non pas shoe-maker); cirage (et non pas "shine"); Chaussures de fatigue (de durée, de résistance); Machiniste (au lieu de "motorman"); Fil de fer (au lieu de broche); Tréfilage et étirage au banc; Boucherie (au lieu de "shop" de boucher); Cabinets (au lieu de "lavatory"); Décharge interdite (*No dumping;* Vacherie, ou Crêmerie, ou Laiterie (au lieu de "Dairy"): Chapellerie (*hat-store*); Bonneterie (*hosiery*), etc.

Les magasins d' "articles pour hommes" (*men's furnishings*), portent d'ordinaire cette affiche; Chemiserie — Chapellerie — Bonneterie.

Leçons particulières de sténodactylo (au lieu de: Leçons privées (*private*) de sténographie et de clavigraphie).

On semble préférer "tôlerie" à "ferblanterie", du moins, si l'on en croit les affiches.

Pour désigner un "bar" ou un "saloon", on marque à la devanture: Estaminet, ou encore: Marchand de vins.

J'ai vu à Lille une jolie annonce de clavigraphe: la machine "Yorst".

C'est une allusion à la chanson: "Au clair de la lune".

L'ami Pierrot, debout et superbe, tient dans ses bras un dactylographe "Yorst".

A genoux à côté de lui, près d'une chandelle à peine éteinte, un rond-de-cuir trémole, la larme à l'oeil, tandis que la face ronde de la lune, coiffée d'un bonnet de nuit, rit au fond du firmament:

Au clair de la lune
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta YORST
Pour écrire un mot.

Si, à Québec, on voyait à l'affiche: "Fumiste" et "Fumisterie", on dirait:—Ce doit être quelque bonne blague. Ici, pas du tout. Ceci veut dire, en bon français, ce que nous désignons par "Poseur" ou "Pose d'appareils de chauffage", ou par les mots anglais: *steam-fitter, steam-fitting.*

Malgré toutes ces annonces bizarres, fantastiques et effarantes, j'ai failli, l'autre jour, dans une rue de Paris, être stupéfié.

Autour d'une tête de cheval, très bien peinte, je lus ces deux mots cabalistiques:

Boucherie chevaline

L'Amérique ne nous a pas habitués à tant de franchise. Ceux qui en veulent la preuve n'ont qu'à parcourir le livre de Upton Sinclair: "Les empoisonneurs de Chicago".

Et ce qui se fait à Porcopolis (Chicago, ainsi appelé à cause de ses immenses abattoirs) se fait bien aussi un peu au Canada: cependant, on a la précaution de garder là-dessus "de Conrart, le silence prudent". Nos bouchers n'étiquettent pas sur la saucisse qu'ils nous vendent, si elle est porcine, bovine, chevaline, canine ou féline. Nous faisons comme les "Christian Scientists"; nous avalons les yeux fermés, sans nous demander si c'est du chien crevé dans la rue ou du chat trouvé mort de faim dans quelque gouttière.

L'abbé Etiene Blanchard.

Le Marché Agricole

GRAIN	
Blé—	Ferm.
No. 1 Northern	.82¾
No. 2 Northern	.80
No. 3 Northern	.76⅞
No. 4	.73¼
No. 1 rejected seeds	.76½
No. 2 rejected seeds	.74½
No. 1 Hiver rouge	.82¾
No. 2 Hiver rouge	.80½
No. 3 Hiver rouge	.78¼
Avoines—	
No. 2 C. W.	.35⅛
No. 3 C. W.	.32¼
Extra No. 1 Feed	.32¼
No. 1 Feed	.24½
No. 2 Feed	.30
Orge—	
No. 2	.41½
No. 4	.39½
Feed	.37
Rejected	.36½
Lin—	
No. 1 N. W. C.	$1.21¾
No. 2 N. W. C.	1.19¾
No. 3 N. W. C.	1.13

BESTIAUX.	
Prix: livrés, nourris et abreuvés.	
Taureaux de choix. Prix	$6.00 à $7.00
Bonnes vaches et génisse. Prix	$5.50 à $6.00
Vaches moyennes et genisses. Prix	$4.75 à $5.25
Vaches ordinaires. Prix	$2.75 à $3.50
Boeufs de première qualité. Prix	$4.00 à $4.25
Boeufs, qualité ordinaire. Prix	$3.50 à $3.75
Vaches laitières, première qualité. Prix	$5.75 à $6.00
VEAUX.	
Veaux de choix. Prix	$55.00 à $70.00
Bons veaux, pesants. Prix	$6.00 à $7.00
BREBIS.	
Brebis de choix. Prix	$5.50 à $6.00
Brebis de printemps. Prix	$6.50 à $7.00
PORCS.	
De choix	$7.60
Toughs and heavies. Prix	$6.00
Stags	$4.00
BEURRE DE CREMERIE.	
Cremerie	.30-33
Séparés	.24-27
No. 2	.19-20
No. 1	.26
De cuisine	.22

FROMAGE.	
Frais	.35-40
Bons	.30
Ont. large	.15½
Ont. twins	.15¾

FARINES.		
Lake of the Woods Milling Co.		
Frais	.35-40	
Bons	.30	
Five Roses, au baril	$5.30	
Lakewood	5.00	
Harvest Queen	4.70	
Medora	4.00	
XXXX	3.20	
Western Can. Flour Mills Ltd.		
Purity, au baril	$5.70	
Three Stars	4.80	
Maitland	4.30	
Huron	4.20	
Huron	4.20	
Medallion	5.10	
Ogilvie Flour-Mills Co.—		
Royal Household, par sac de 98 livres	$2.80	
Mount Royal	2.70	
Glenora	2.55	
Fall wheat	2.55	
Graham	2.55	
Centennial	2.45	
Manitoba	2.25	
Fancy XXXX	1.60	
Imperial	1.45	
Leitch Bros. Flour Mills Ltd.	Au char	
	98sCotton	Jute
Sovereign	2.80	2.75
Manitoba Patent	2.55	2.50
White Cross	2.45	2.40
Hub Strong Bakers	2.20	2.15
Bull's Eye Fancy Patent	2.70	2.65
Rolled Oats—		
80-lb. sack	1.75	
Morninig Glory	1.85	
Bran, en sacs, la tonne	15.00	16.00

FOIN.	
Manitoba, nouveau	$14.00
No. 2	13.00
No. 3	10.00
No. 1 Naturel, la tonne	10.00
No. 2 Naturel	9.00
No. 3 Naturel	8.00
Avoines pour nourrir, bois.	$ .40
Blé pour nourrir, No. 4, La tonne	$30.00

GRAIN COMMERCIAL ET GRAIN DE SEMENCE

Les plaintes et les démarches de renseignements qui sont envoyées chaque saison au Laboratoire des Semences à Ottawa montrent combien sont encore nombreux les cultivateurs et même les marchands qui ignorent complètement ce que l'on entend strictement par *Grain Commercial et Grain de Semence*, et les Lois tout à fait différentes qui régissent l'inspection et le commerce de ces deux catégories de grain.

Nombre de cultivateurs et de Cercles agricoles achètent souvent du grain qu'ils croient être du grain de semence et ce qui les induit en erreur, c'est que ce grain est ordinairement accompagné d'un certificat légal, dûment signé et rempli, indiquant que le grain est No. 1 ou No 2 etc.

Le fait est que ces certificats qui accompagnent les chars de grain sont valables, mais ils ne s'appliquent pas au grain de semence, ils réfèrent au contraire simplement à l'inspection commerciale du grain.

Pour expliquer la situation, il faut savoir que l'inspection et le commerce du grain commercial est régi par la "Loi dès Grains du Canada, 1912" qui relève du département Fédéral du Commerce, tandis que l'Inspection et le commerce du grain de semence sont régis par la "Loi de Contrôle des Semences, 1905" qui relève du Département Fédéral de l'Agriculture.

Ce qu'il est indispensable de connaitre, ce sont les Etalons officiels de qualité fixés par ces deux lois, et la manière dont ils sont énoncés pour éviter de les prendre les uns pour les autres.

ETALON DE QUALITE POUR LE GRAIN COMMERCIAL

Pour ne parler que de l'avoine, dans l'espace restreint réservé à cet article, les étalons de qualité de l'avoine commerciale sont les suivants:

Extra No 1 *CANADA WESTERN.*—doit être blanche, saine, propre et exempte d'autre grain, et doit contenir 95 pour cent d'avoine blanche et peser au moins 42 livres au minot.

No 1 *CANADA WESTERN.*—doit être blanche, saine et propre et exempte d'autre grain, doit contenir 95 pour cent d'avoine blanche et peser au moins 36 livres au minot.

No 2 *CANADA WESTERN.*—doit être saine, raisonnablement propre et raisonnablement exempte d'autre grain, doit contenir 90 pour cent d'avoine blanche, et doit peser au moins 34 livres au minot.

No 3 *CANADA WESTERN.*—doit être saine, mais pas suffisamment propre ni exempte d'autre grain pour être marquée *No* 2, et doit peser au moins 34 livres au minot.

No 1 *BLACK or MIXED.*—doit être saine, propre, exempte d'autre grain, et peser au moins 36 livres au minot.

No 2 *BLACK or MIXED.*—doit être saine, raisonnablement propre, raisonnablement exempte d'autre grain, et peser au moins 34 livres au minot.

Extra No 1 *FEED.*—doit être saine, excepté de gelée, ne doit pas contenir plus de 2 pour cent de blé ni plus de 2 pour cent d'autre grain, doit être raisonnablement propre, et doit peser au moins 38 livres au minot.

No 1 *FEED.*—doit être de l'avoine qui n'a pas pu être classée dans les autres catégories, parce qu'elle a été endommagée autrement que par l'échauffement, ne doit pas contenir plus de 5 pour cent de blé, ni plus de 3 pour cent d'autre grain, doit être raisonnablement propre, et doit peser au moins 34 livres au minot.

No 2 *FEED.*—doit inclure toute avoine pesant moins de 34 livres au minot ou qui autrement ne peut pas être classée *No* 1 *FEED.*

Il est évident qu'au point de vue de la semence, ces étalons de qualité ne signifient rien. Même l'avoine *EXTRA No* 1 *WESTERN* peut être infestée d'une quantité de graines de mauvaises herbes qui ne la disqualifieraient pas comme telle, mais qui la disqualifieraient absolument pour la semence car le terme "*propre*" tel qu'énoncé dans ce cas, est des plus élastiques. Il en est de même des termes "*exempte d'autre grain*" et "*saine*". La germination n'y est pas mentionnée.

Quand à la pureté de la variété, il n'en est absolument pas question dans le grain commercial et l'*extra No* 1 peut contenir une infinité de variété différentes sans pour cela être disqualifiée.

Ce fait est dû à la pratique des élévateurs commerciaux, qui reçoivent dans des trémies spéciales les différents lots de même qualité, sans égard à la variété. Il est vrai que l'on peut transporter de l'Ouest des lots de grain commercial sans les faire passer par les élévateurs, mais ce sont des cas spéciaux, qui demandent des formalités et qui souvent sont rendus presqu'impossibles à cause des conditions de transport.

QUALIFICATION DU GRAIN DE SEMENCE D'APRES LA LOI DE CONTROLE DE SEMENCE 1911

Cette loi, par rapport aux graines de céréales (blé, avoine, orge, etc.) n'a pas pour but d'empêcher la vente du grain de qualité inférieure pour la semence. *Elle n'a pour but que de mettre les cultivateurs en garde contre les mauvaises herbes que peut contenir le grain qu'on leur offre comme grain de* ***SEMENCE***. La loi peut paraître défectueuse et l'est peut-être dans une certaine mesure, mais les conditions du marché doivent être prises en considération et ce n'est que peu à peu que l'on pourra la rendre plus efficace.

L'article 6 de la dite loi s'énonce comme suit:

"Personne ne doit vendre, offrir ni tenir en vente, ni avoir en sa possession pour la vente aux fins d'ensemencement, des semences de céréales, de lin, d'herbes, de trèfle ou de plantes fourragères, excepté du mil ou du trèfle rouge et de luzerne ou alfalfa, à moins qu'elles ne soient exemptes de toutes graines de plantes nuisibles; et à moins que chaque récipient, paquet, sac ou poche contenant ces semences, ait une étiquette qui y soit fermement attachée ne porte marqués d'une façon facilement lisible et indélibile:—

(a) le nom et l'adresse au long du vendeur;

(b) le nom de l'espèce ou des espèces de semences;

(c) le ou les noms vulgaires des plantes nuisibles dont les graines se trouvent dans la semence vendue ou offerte, exposée ou gardée en possession pour la vente.

Il est nécessaire de faire ressortir ici le fait que le Gouvernement ne **GARANTIT** pas le grain de semence, comme le pensent bien des cultivateurs, mais qu'il leur donne simplement le moyen de se protéger eux-mêmes en exigeant que les marchands qui vendent du grain pour la semence mettent des étiquettes sur les poches avec le nom des mauvaises herbes dangereuses, s'il y en a dans ce grain.

Si les poches sont étiquettées, le cultivateur voit quelles sortes de mauvaises herbes se trouvent dans la semence, libre à lui de la prendre ou de la laisser. Si les poches ne sont pas étiquettées, et que l'acheteur n'ait pas confiance au marchand, il peut faire essayer ce grain à Ottawa et le marchand peut être poursuivi s'il a violé la loi.

Il arrive souvent que des cultivateurs achètent du grain de semence à des marchands qui leur disent qu'ils peuvent "en faire ce qu'ils veulent, le semer ou le donner aux chevaux". Dans ces cas, il est évident que le marchand ne l'offre pas pour la **SEMENCE** et le cultivateur soucieux de ses intérêts fait alors mieux de s'adresser à des maisons plus responsables.

Geo. Michaud,
Agronome.

L'HYGIENE A L'ETABLE

Comme je l'ai fait jusqu'ici, je continue à traiter de choses d'actualité afin que ceux qui s'y intéressent puissent en faire l'essai immédiat si bon leur semble.

Parlons d'hygiène:

Si cette question a tant préoccupé nos législateurs; si elle a fait surgir des lois sévères s'introduisant jusqu'au foyer même, enlevant parfois l'autorité du chef de famille: lois qui nous portaient à maugréer, à taxer nos gouvernants d'absurdité, de traitrise, mais dont nous reconnaissons l'importance maintenant: pourquoi n'accorderions-nous pas à l'hygiène une place importante dans le soin de nos troupeaux?

L'hygiène à l'étable est le complément de celle pratiquée à la maison, car nous empruntons au règne animal une grande partie de notre alimentation. En outre de notre sécurité personnelle, elle constitue, une économie très appréciable aux cultivateurs en préservant les animaux contre diverses maladies auxquelles ils sont sujets, maladies souvent contagieuses, comme la tuberculose, etc.

Si l'hygiène est observée à l'étable la nourriture donnée sera plus profitable: les vaches laitières produiront un rendement plus abondant et plus riche. En principe, ces règles se résument comme suit: Bâtiments bien aérés, bien éclairés, température régulière plutôt froide que chaude, nourriture saine, eau potable, etc. Un local spacieux est toujours préférable, il contient une plus grande quantité d'air et exige moins de ventilation. Voici un système d'aération simple que j'ai moi-même adopté et dont je me permets de vous proposer l'essai.

Pratiquez dans le bas des murs des ouvertures de deux ou trois pouces de diamètre inclinées vers le sol au dehors, afin que l'air s'introduise en remontant à l'intérieur. Il faudra multiplier ces bouches d'air en raison de la dimension du bâtiment. Mieux vaut les faire plus nombreuses et de plus petite dimension. Disposez-les de manière à ce que l'air ne frappe pas directement les animaux.

D'autres ouvertures de 5 ou 6 pouces de diamètre seront placées au haut du mur, près du plafond pour expulser l'air vicié: une au moins sur chacun des murs et plus si le bâtiment a de grandes proportions. Ce système ne coûte rien et fonctionne à merveille. Je m'en sers pour régulariser la température du dedans.

Dans les temps froids, je ferme ces bouches d'air avec du fourrage afin que l'air puisse circuler à travers les brindilles. Dans ces temps, l'air est plus pur, il faut moins de circulation.

N'oubliez pas de tenir la température régulière, ceci influe sur l'appétit et la santé des animaux. En observant un peu vous remarquerez que lorsqu'il fait trop chaud dans l'étable les animaux boivent outre mesure et cela leur cause de la diarrhée. Inutile de dire que cela leur est préjudiciable.

Au contraire si la température abaisse trop, les animaux ne boivent pas suffisamment ce qui n'est pas rationnel non plus.

La lumière est aussi très importante. Les rayons du soleil purifient l'air et détruisent les microbes. La pleine lumière est indispensable à la santé des animaux comme à celle de l'homme.

L'observance de ces règles maintiendra nos animaux en bonne santé. Si quelques-uns sont déjà atteints de maladies contagieuses, le développement de la maladie sera plus lent vous donnant ainsi l'avantage de constater le fait et de prendre vos mesures en conséquence. L'air pur exemptera ces animaux d'être suffoqués exhalant de force les microbes contaminants.

Donc, souvenons-nous que l'air pur et la lumière sont deux grands facteurs de vie. Assainissons nos étables, nous y trouverons économie et nous accomplirons une oeuvre d'humanité.

L'AGRICULTURE AU CANADA

Ressources agricoles de la province de Québec

A l'heure actuelle, le Canada est encore et surtout un pays agricole: les produits de l'agriculture et ceux des industries qui en dérivent entrent pour une part considérable dans le chiffre des exportations canadiennes. En 1911, la valeur des produits agricoles exportés était de $90,059,113, somme à laquelle il faut ajouter celle de $52,244,174 qui représente la valeur des exportations classés aux documents officiels sous la rubrique "animaux et leurs produits". Or, le commerce d'exportation du Canada en 1911 était de $290,000,210. Les produits de l'industrie agricole, sous toutes ses formes, comptent donc dans ce chiffre pour près de la moitié, et cette proportion serait dépassée de beaucoup si l'on comprenait les produits des forêts dans les exportations agricoles.

Dans la production totale actuelle du Canada de $565,712,000, la province de Québec intervient pour $103,187,000, soit pour 18 p. c. environ. Elle occupe la troisième place parmi toutes les provinces du Dominion, n'est dépassée que par l'Ontario et arrive presque sur la même ligne que la province de la Saskatchewan.

Les pricipaux produits de l'agriculture dans la province de Québec peuvent être divisés en cinq catégories: les céréales,—les fourrages—le tabac—les fruits, les légumes.

Céréales.—Les céréales cultivées dans la province de Québec sont l'avoine, l'orge, le blé, le seigle, le sarrasin et le maïs. Parmi celles-ci, il en est trois particulièrement qui attirent l'attention: l'avoine, l'orge et le blé. La première surtout est importante; son chiffre de production dépasse de beaucoup celui des deux autres. On a produit, en 1911, 18,927,000 boisseaux d'avoine, 2,547,000 d'orge et 1,827,000 de blé de printemps. On ne cultive pas de blé d'hiver dans la province de Québec.

Fourrages.—Ceux-ci comprennent surtout le foin, le trèfle et la luzerne. La luzerne occupait, en 1911, pour le Dominion entier, une superficie de 101,781 acres qui ont produit 227,900 tonnes d'une valeur de $2,249,000. Ce fourrage très avantageux est cultivé spécialement dans l'Ontario, la province de Québec et l'Alberta.

La moyenne du rendement à l'acre pour tout le Canada est 2½ tonnes.

Quant au foin et au trèfle, leur production est d'environ 5,500,000 tonnes dans la province de Québec seule.

Or, comme la valeur de ces produits est d'environ $10 la tonne, la production atteint pour ces deux fourrages réunis une valeur d'environ $55,000,000, valeur de beaucoup supérieure à celle des autres produits agricoles de la province.

Tabacs. Les travaux de culture du tabac sont parfois gênés par la fonte des neiges et le lent ressuyage des terres pendant les printemps tardifs. Il faut craindre aussi les gelées précoces d'automne, qui menacent les plantations dès les premiers jours de septembre. Mais la période qui s'étend du 1er juin, et parfois du 20 mai au 1er septembre est assez longue pour permettre la culture de toutes les variétés précoces.

Fruits.—On connaît la place que l'arboriculture fruitière occupe dans la production agricole du Canada et pour quelles sommes considérables les fruits interviennent chaque année dans les totaux d'exportation. Les pommes ont trouvé des débouchés dans toutes les villes des Etats-Unis, et, en Europe, le marché de Londres est un important acheteur de fruits canadiens. Landres a acheté l'an dernier pour plus de 20 millions de fruits au Canada. Une grande partie de cette production fruitière revient à l'Ontario, mais chaque année la part de la province de Québec dans l'ensemble de la production nationale augmente considérablement.

Les essais de culture coopérative et les efforts faits par diverses associations de producteurs de fruits, qui s'occupent de la défense des intérêts des fermiers, de la recherche des débouchés, et de toutes les questions se rattachent directement au débouchés, et de toutes les questions se rattachant directement au développement des exportations,—telle que la question si importante de l'emballage des fruits, par exemple,—ne peuvent que faire augmenter cette production fruitière dans des proportions encore plus importantes.

Les fruits produits par la province de Québec sont surtout les pommes, parmi lesquelles la pomme "fameuse" très connue sur le marché anglais et dont la demande dépasse d'ailleurs la production, la "duchesse", la "transparente jaune", la "golden Russet", etc.

Viennent ensuite, en moindre quantité, les cerises, les prunes, les poires, les pêches, les raisins et autres petits fruits, tels que les fraises, les framboises, les groseilles.

Culture maraîchère.—Les étendues occupées par cette culture augmentent sans cesse, surtout aux environs des grands centres, au fur et à mesure de l'accroissement de la population. Dans la banlieue de Montréal et de Québec, on a vu s'établir un nombre assez considérable de maraichers français et belges, dont la compétence dans ce genre de culture est reconnue depuis longtemps.

Grâce aux efforts de ceux-ci, la culture potagère est arrivée à un haut degré de perfectionnement.

On peut dire, d'une façon générale, que tous les légumes sont produits en quantité considérable sur le sol de cette province et que la qualité en est très bonne.

C'est un grand signe de médiocrité de louer toujours modérément.

* * *

Beaucoup de défiances et d'espérances raisonnables sont trompées.

* * *

L'ambition ardente exile les plaisirs dès la jeunesse pour gouverner seule.

EN PROVINCE

SAINT-LEON

Melles Agnès et Emma Lafrenière sont parties samedi, le 3 janvier, pour aller reprendre leur poste de maitresses enseignantes à Haywood.

* * *

Les examens de répétition de chant sont repris depuis quelque temps déjà. Personne ne risque grand chose à exercer ses cordes vocales. "Plus il y en aura, mieux ca sera."

* * *

M. Philippe Major, récemment domicilié à Saint-Léon village, vient de se rendre acquéreur d'un joli morceau de terre, sis en face du couvent, (autrefois terrain d'école). Cette propriété appartenait à Mme Jérémie Rondeau.

M. Philippe Major pousse avec activité la construction d'un petit atelier, car il se propose d'exercer la profession de forgeron, qu'il connait depuis longtemps déjà, mais à laquelle les circonstances l'empêchaient de se livrer.

Nous espérons que les paroissiens sauront encourager un des leurs, auquel nous souhaitons tout le succès possible.

* * *

Nous pouvons vraiment remercier la Providence pour le temps continu et idéal qui nous a été accordé pendant cette période de fêtes que nous venons de passer. On se serait cru ou transporté dans les régions tempérées ou au beau milieu d'avril, dont il nous semblait déjà respirer les effluves. Le reste de l'hiver sera ce qu'il voudra, c'est toujours autant de pris.

* * *

Le R. P. Dom Marie Antoine Straubeuré, fait actuellement sa visite de paroisse, commencée lundi 5 janvier.

Le bon pasteur connait ses brebis et ses brebis el connaissent.

* * *

Melle Roy, institutrice à l'école Chébalt, est de retour de Saint-Boniface, où elle est allée passer en famille les vacances de Noël.

Bon retour et beaucoup de succès près de la gent écolière.

* * *

Que sera pour nous l'année nouvelle, "bonne, médiocre ou seulement mauvaise," matériellement parlant ce n'est pas le moindre de nos soucis". Elle sera ce que Dieu la fera. Et nous ce que nous pourrons.

"Fais ce que doit et advienne que pourra."

Plein d'espoir dans la générosité du Père Céleste, nous lui confierons nos travaux et nos semailles, certain de voir se confirmer cette parole de vérité: "celui qui placera en moi sa confiance ne périra pas."

Lorrain.

FANNYSTELLE

M. et Mme A. Laliberté, de Saint-Boniface, étaient en visite ici cette semaine, chez des amis.

* * *

M. et Mme Achille Morissette, M. et Mme Alphonse Poirier, M. et Mme Edmond Poirier, sont allés rendre visite à M. Daigneault, pharmacien au pénitencier de Stony Mountain.

* * *

M. Gabriel Poitras est retourné à Saint-Boniface, où il continuera ses études au Petit Séminaire de cette ville.

* * *

Les Révérendes Soeurs Obiates de notre couvent ont été passer la fête du 1er de l'An à leur Maison Mère de Saint-Boniface. Elles sont revenues samedi.

* * *

L'ouverture des classes a eu lieu mercredi le 7 courant.

* * *

M. et Mme Odilon Bourque et M. Jacquot, tous de Haywood, Man., étaient en promenade chez des parents et amis de cette paroisse.

* * *

M. Henry Hallmeyer, qui était en promenade chez ses parents de l'Iowa, est de retour ici.

* * *

M. et Mme Moreau, de Cardinal, Man., étaient en promenade chez Mme V. Guilbault cette semaine.

* * *

Les collégiens nous ont quitté mercredi soir pour continuer leurs études au Collège de Saint-Boniface. Après quelques jours de vacances bien méritées, ils sont tous heureux de revoir leur Alma Mater.

* * *

Mme V. Guilbault est à l'hôpital de Saint-Boniface depuis quelques jours. Elle est sous les soins du docteur McKenty. Nous espérons qu'elle nous reviendra sous peu, en parfaite santé.

* * *

M. et Mme Arthur Beaupre sont de retour de Saint-Boniface, où ils ont passé quelque temps.

* * *

M. Wililam Hallmeyer a uni sa destinée à celle de Melle B. Palas de cette paroisse. Le mariage a été célébré mercredi matin à la résidence de M. W. H. Palas, par un ministre méthodiste de Carman.

Les nouveaux mariés ont pris immédiatement le train pour les Etats-Unis. M. et Mme Hallmeyer feront leur résidence ici à leur retour.

Yvonnie.

ST-JEAN-BAPTISTE, MAN.

La neige commence à couvrir la terre. Je vais aller glisser bientôt. Amies, vous êtes invitées à venir avec moi.

* * *

Les classes sont recommencées au couvent des Soeurs de Jésus et de Marie le 8 courant. Les pensionnaires sont arrivées le 7 au soir, toutes joyeuses de venir souhaiter l'heureuse année à leurs bonnes maitresses et à leurs amies.

* * *

L'ouverture des classes au Collège de Saint-Jean-Baptiste fut aussi le 8 au matin.

* * *

Le temps du Carnaval se passe très bien ici. Depuis le 1er janvier il y a des soupers de familles et des veillées tous les jours.

* * *

Le 3 janvier 1914 la naissance de M. Ovila Grégoire. Tous ses parents et amis furent invités pour fêter ce vingt-sixième anniversaire.

Les invités présents étaient au nombre de 38: M. et Mme Louis Jobin; M. et Mme Victor Grégoire; M. et Melles Aurèle, Albertine, Marie et Hélène Arcand; M. et Melles Albert, Antoinette, Albina Baril; M. et Melles Arthur, Marianna et Yvonne Rajotte; MM. et Melle Alexandre, François et Joséphine Baril; MM. et Melles Raoul, Albert, Corinne, Anna et Louisa Grégoire; MM. et Melles Paul, Irma et Georgie Baril; MM. Adélard et Hermasse Grégoire; Melles Léontine et Anna Grégoire; MM. Adrien Bouchard, Rémi Lavallée, Hangist Jobin, Alfred Rajotte, Napoléon Provost, David Sarrasin, Hermase Bourgeois, Auguste Francis, Delphis Grégoire.

Les invités se sont bien amusés.

Durant la soirée un joli cadeau fut offert avec leurs meilleurs souhaits de fête à M. Grégoire, par M. Aurèle Arcand, au nom de tous ses amis.

Amie de tous ceux qui s'ennuient.

KEEWATIN, ONT.

MARIAGE

Le 7 courant, en l'église de Saint-Louis de France, c'était au tour de Roméo Rochon, de dire adieu au célibat, en conduisant à l'autel Melle Ida Desmarais pour unir sa destinée par les liens sacrés du mariage. L'église était bien décorée et la musique ainsi que le chant furent exécutés en mains de maitre par Mme Parisien et M. et Mme Hébert.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Derome. Après la cérémonie, les nouveaux mariés, les parents et les amis se rendirent chez M. Eusèbe Desmarais, père de la mariée. M. l'abbé Desmarais, curé, présida la table et fit ses compliments en termes choisis au nouveau couple. Le diner fut offert par M. Borromée Rochon, père du marié, à 4.30; auquel assistaient les mêmes convives.

De beaux discours furent prononcés par MM. les abbés Derome et Desamrais, M. N. Ladouceur, marchand, M. E. Desmarais, M. B. Rochon et Charles DeGagné. Il y eut belle musique, beau chant, histoires et contes d'antan. On se sentait en pleine province de Québec.

Les principaux discours furent ceux de M. l'abbé Derome, qui se dit heureux de se trouver en contact avec les deux plus anciennes et nul doute les plus respectables familles de Keewatin. Il parla aussi de la langue française; il sut tenir son auditoire en haleine pendant près d'une quart d'heure.

M. Ladouceur, proposé par M. Derome, parla ensuite de ses relations intimes avec les familles Desmarais et Rochon depuis au-delà de 20 ans et développa très éloquemment et au long l'idée qu'avait émise M. l'abbé Derome sur l'utilité de conserver sa langue; il décrit en quelque sorte l'histoire de la langue française dans tout le Dominion.

Tout se passa dans la gaieté et un entrain peu ordinaire. Le nouveau couple qui partit pour un voyage de noces dans l'Ouest, a reçu plusieurs riches cadeaux. M. et Mme Rochon s'établiront au milieu de nous à leur retour.

Ad multos annos!

Communiqué.

LA TEMPERANCE ET SES EFFETS

Dans la région de Rimouski

Du *Progrès du Golfe*, 30 décembre 1913:

"La prohibition est depuis près de quatre ans, par la volonté des contribuables, établie dans toute la région du bas Saint-Laurent dont Rimouski est, pour ainsi dire, la capitale.

Si, il y a plusieurs années, nous avons entrepris, en compagnie du clergé, une vigoureuse et longue campagne contre l'alcoolisme et les buvettes; si nous avons avec une tenacité inlassable si longtemps réclamé l'abolition des débits d'alcool; si après leur disparition, tant que la prohibition n'eut pas été établie d'une façon permanente dans les limites de notre ville, par l'adoption d'un règlement civique, nous avons continué à proclamer les bienfaits qui devaient résulter du "régime sec" pour les individus, pour les familles et pour la société; c'est que nous qui sommes nés à Rimouski et qui avons grandi à l'époque même où les buvetiers étaient tout-puissants et les buvettes florissantes; ayant vécu dans un quartier de la ville où se faisait le plus sentir la pernicieuse influence des débits d'alcool, et et ayant eu sous les yeux l'écoeurant spectacle d'orgies et de désordres par la boisson, nous avions acquis la foi sincère aux bons et salutaires effets qu'on pouvait attendre de la suppression de ces maisons, où les ivrognes et les alcooliques de tout genre, de tout âge et de toute condition allaient s'approvisionner d'alcool, l'alcool qui a ruiné tant de familles et tué tant d'individus.

On comprendra qu'en cette fin d'année 1913, nous sommes naturellement heureux de pouvoir produire sous les yeux de nos lecteurs, amis et adversaires de la tempérance, une preuve expérimentale des bienfaits du régime prohibitif sous les rapports de la morale et du bon ordre public.

Sur la bienveillante invitation de M. Edouard Thériault, directeur de la geôle de Rimouski, nous sommes allé consulter le régistre d'écrou de la prison et nous avons noté ce qui suit:

Pendant toute l'année 1913—fait probablement unique de la prison de Rimouski,—sur 78 prisonniers, UN SEUL a été incarcéré pour ivresse (29 juin).

Autre fait particulièrement remarquable: PAS UN SEUL DETENU à la prison du district depuis le 22 novembre dernier!

M. Thériault nous a confié que c'est la première fois que la chose arrive, depuis quatorze ans qu'il a la garde de notre prison.

Si l'on remonte aux deux précédentes années, l'écrou de la geôle nous révèle que:

En 1912, sur 67 prisonniers, 6 furent arrêtés pour ivresse;

En 1911, sur 81 prisonniers, 7 avaient aussi été arrêtés pour la même raison.

Ces brèves et claires statistiques se passent de commentaires: elles parlent par elles-mêmes et nous les livrons telles quelles à la méditation de nos lecteurs et de MM. les Brasseurs, qu'un collaborateur du *Progrès* a qualifiés, un jour, si justement, d'inventeurs et de brasseurs.... de blagues."

AU VATICAN

Le Collège des Cardinaux

Depuis la mort du cardinal Rampolla, le nombre des membres du Sacré-Collège est tombé à 55, dont 30 sont Italiens. Le pape a l'intention de pourvoir en bloc aux quinze vacances dans un grand consistoire qui aura lieu au printemps prochain: huit des nouveaux cardinaux seront de nationalité étrangère.

Le cardinal Serafino Vannutelli est devenu doyen du Sacré-Collège par suite de la mort du cardinal Oreglia di San Stefano; il est devenu, en sa qualité de doyen, préfet de la congrégation du cérémonial.

Le cardinal Agliardi est maintenant sous-doyen et il gardera son évêché suburbicaire d'Albano, mais un des cardinaux de l'ordre des prêtres ou des diacres devra passer à l'ordre des évêques et occuper les sièges suburbicaires unis de Porto et Santa-Rufina.

Le camerlingue de la Sainte-Eglise romaine est encore à nommer; selon les règles de la curie, cette charge est provisoirement dévolue au cardinal secrétaire d'Etat. Le camerlingue, en cas de mort du pape, exerce l'intérim pontifical jusqu'à la proclamation du nouveau pape.

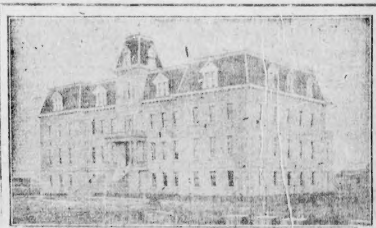
La charge de secrétaire du Saint-Office, dont le pape est le préfet, passe au cardinal le plus ancien parmi les membres du Saint-Office. Serafino Vannutelli y a renoncé pour cause de santé; elle sera difficilement acceptée par les cardinaux di Pietro, dataire, et Gotti, préfet de la Propagande; après ces trois, il n'y a comme cardinaux du Saint-Office que Ferrata, Merry del Val et Van Rossum.

Dans le monde ecclésiastique, on croit généralement que Ferrata deviendra secrétaire du Saint-Office tout en conservant la préfecture des Sacrements et que Merry del Val sera archiprêtre de Saint-Pierre.

La charge de camerlingue pourrait bien être offerte au cardinal Agliardi.

Il est certain que Pie X ne pourra retarder trop le consistoire qui s'impose, vu ces changements causés par les récents décès en curie.





Roman de La Liberte No 11

Le DERNIER DES MOHICANS

PAR *FENIMORE COOPER*

Témoin de cet acte de barbarie, Uncas, qui suivait le chasseur de près, s'élança, et en trois bonds tomba sur le brutal agresseur et l'abattit d'un seul coup. La tête de la jeune fille avait été seulement effleurée par le tranchant de fer, et la forte branche qui la liait en sapin avait été coupée par la hache. Redevenue libre, Cora courut se jeter au cou de sa soeur, et déchirait ses mains en s'efforçant de la détacher à son tour. Chingachgook avait suivi de près son ami et son fils; le major s'était relevé, il avait promptement arraché la hache de Magua, fixée au-dessus de la tête d'Alice, et tous les quatre attaquaient vigoureusement les quatre Hurons. Le premier, Oeil-de-Faucon terrassa son adversaire et lui brisa le crâne; il était temps d'ailleurs qu'il vint au secours du major, celui-ci avait grièvement blessé son adversaire, mais emporté par son impétuosité, il s'était jeté sur lui et se trouvait maintenant enlacé par le Mingo de la façon la plus étroite. Il avait dû lâcher sa hache, devenue inutile, et le sauvage s'apprêtait à lui enfoncer son couteau dans le coeur, quand, d'un coup de crosse vigoureusement asséné, Oeil-de-Faucon sauva une seconde fois la vie au major. Uncas, de son côté, venait de terrasser le sauvage qui l'avait attaqué: Magua seul luttait encore contre Chingachgook. Les deux ennemis, vigoureux et agiles, avaient roulé dans la poussière; ils s'enlaçaient si étroitement, leurs mouvements étaient si vifs, l'attaque et la résistance si acharnée, que le chasseur, dont la redoutable crosse se était levée, que le major, qui épiait le moment de saisir, soit un bras, soit une jambe de Magua pour paralyser sa défense, qu'Uncas, dont le couteau brûlait la main, tant il souhaitait de l'enfoncer dans le coeur de son ennemi, ne parvenaient point à venir en aide au Grand-Serpent. Le coup destiné à Magua risquait toujours d'atteindre Chingachgook. A la fin pourtant le Delaware fit une large blessure au flanc du Mingo; celui-ci lâcha prise, poussa un profond soupir et resta étendu, immobile, ne donnant plus signe de vie. Le Mohican se releva en poussant son cri de triomphe.

"Victoire aux Delawares!" dit Oeil-de-Faucon, et en même temps il leva sa crosse pour achever le Huron. Mais le Renard-Subtil devait encore une fois montrer qu'il était digne de ce nom. Nous avons dit que la petite montagne au haut de laquelle se déroulait cette scène de carnage était bordée d'un côté par une précipice à pic; durant la lutte, Magua avait entrainé son adversaire jusqu'au bord de l'abîme. Se voyant perdu, il avait laissé croire à sa mort; mais, au moment où Oeil-de-Faucon allait lui asséner un dernier coup, d'un brusque mouvement il se jeta dans l'abîme et disparut au milieu des halliers et des broussailles.

"Laissez-le aller! cria le chasseur aux deux Mohicans, qui se lançaient à sa poursuite; il est seul, il n'a point d'armes, et il est blessé; laissez-le aller! il ne saura nous nuire."

Et il s'assura que les cinq autres étaient bien morts. Chingachgook commençait déjà sa récolte de chevelures; Uncas, au contraire, par respect pour les deux jeunes filles, fit violence à ses habitudes et à sa nature de sauvage, et au lieu de scalper les Mingos, il courut avec Heyward vers les deux soeurs, s'empressant auprès d'elles, pendant que ce dernier coupait les liens qui retenaient encore Alice. Oeil-de-Faucon venait de rendre le même service à David la Gamme.

"Là! lui dit-il, nous voilà tous en liberté. Mais, mon brave, que faites-vous de cet instrument d'argent dont l'embouchure sort de votre poche? Croyez-moi, il faut vous en défaire et l'échanger contre une arme; un méchant pistolet vous rendrait plus de services.

—Ne faut-il pas des chants d'action de grâces pour la victoire? Si je n'ai pas pris part à la bataille, c'est que mes liens m'en ont empêché; mais j'ai tout vu, et je célébrerai ta vaillance et ton habileté pendant le combat; tu es digne des éloges d'un chrétien.

—C'est une bagatelle, reprit le chasseur, flatté pourtant des louanges de David. Je suis bien content, en vérité, d'avoir retrouvé mon vieux compagnon, mon fidèle tueur de daims."

Et il tournait et retournait en tous sens son fusil, examinant toutes les pièces, faisant jouer la batterie, heureux comme une mère qui palpe doucement les membres délicats de son fils et s'assure qu'il est sain et sauf.

Le laissant à ce soin, David se rapprocha de ses compagnons, s'assit sur le point le plus élevé du monticule, tira son livre de sa poche, et assujettissant ses lunettes sur son nez, il dit à haute voix:

"Mes amis, remercions ensemble le Ciel de nous avoir sauvés; chantons ensemble un beau cantique à la louange du Seigneur.

Il indiqua gravement la page, bien qu'il eût seul le psautier; il prit le ton à l'aide de son instrument, et entonna son hymne de l'air le plus pénétré. La reconnaissance était au fond de tous les coeurs, mais nul n'éleva la voix pour l'accompagner. Il acheva son cantique sans se laisser déconcerter par l'apparente indifférence de son auditoire.

Oeil-de-Faucon faisait l'inventaire de l'arsenal des Iroquois; il y retrouva les fusils d'Uncas et de Chingachgook. Le major et même le pauvre David purent s'armer de toutes pièces; les munitions étaient d'ailleurs abondantes.

Bientôt le chasseur donna le signal du départ: les deux soeurs descendirent la colline, aidées par Heyward et le jeune Mohican; au bas, elles remontèrent à cheval, et, remises un peu de leurs terreurs, purent reprendre confiance et se réjouir d'avoir retrouvé leurs guides et leurs amis, et l'espoir de rejoindre bientôt leur père.

Cette première étape ne fut pas longue: Oeil-de-Faucon quitta le sentier, traversa un ruisseau peu profond, et s'arrêta dans une petite vallée ombragée d'ormeaux. Voyant les Indiens décidés à séjourner un peu en cet endroit, fort agréable d'ailleurs, Heyward fit descendre de cheval les deux jeunes filles: elles purent s'asseoir sur le gazon et prendre quelques instants de repos. Pendant que leurs guides préparaient le repas, Heyward, dont la curiosité était vivement excitée, dit au batteur d'estrade:

"Comment êtes-vous si heureusement arrivés à notre aide? N'êtes-vous donc point allés au fort Edouard chercher du secours?

—Non, non; si nous avions perdu notre temps à courir jusqu'au fort, vos chevelures ne seraient plus sur vos têtes; nous sommes restés cachés sur les bords de la rivière pour épier les mouvements des Hurons.

—Alors vous avez vu que nous étions découverts?

—Les hurlements des Indiens nous l'ont appris; obligés de nous cacher comme des serpents quand vous avez débarqué, nous ne vous avons plus revus qu'attachés à ces arbres, lâches, pour y mourir.

—Comment se fait-il que vous ayez pris le bon chemin, car les Hurons se sont partagés en deux troupes, et chacune d'elles gardait deux chevaux?

—Nous nous sommes trouvés dans un grand embarras; mais nous ne pensions pas que les Mingos pussent emmener leurs prisonniers vers le nord, du côté des établissements anglais; pourtant j'hésitais fort, ne trouvant point de branches cassées, et remarquant que toutes les traces des pieds étaient marquées par des mocassins.

—Les Mingos, dit le major, avaient pris la précaution de nous enlever nos chaussures.

—Nous y avons bien pensé, cette ruse n'est pas nouvelle.

—Quelle circonstance vous a pourtant maintenus sur notre piste?

—Ah! je n'ai pas le mérite de l'avoir remarqué, dit Oeil-de-Faucon non sans une certaine amertume; c'est honteux à dire pour un homme blanc, qui n'a pas le moindre mélange de sang indien dans les veines! Vous devez votre salut au jugement du jeune Mohican sur un fait que j'aurais dû connaître mieux que lui, un fait que je puis à peine croire, même maintenant que je l'ai vu de mes propres yeux."

Uncas se tenait modestement à côté du chasseur, la tête baissée; mais ce langage si flatteur du vieux guerrier lui causait le plus grand plaisir. Tous les yeux se portaient sur lui; son embarras en était encore augmenté; il était pourtant aisé de voir que ce jeune sauvage avait une nature fine et élevée, et que rien ne lui causait plus de joie que la reconnaissance du major et des deux jeunes filles, heureuses aussi de le remercier.

"Cela est extraordinaire! Mais ne nous direz-vous pas comment Uncas a pu vous décider à poursuivre si sûrement votre route?

—Il eut l'audace, dit le chasseur, de nous assurer que les chevaux des deux jeunes dames plaçaient à terre en même temps les deux pieds du même côté; ce qui, à l'exception des ours, est con-

L'"ALSACE" D'OUTRE-MER

Ce que pense M. Gautherot du Canada

L'Oher Wokes (Sur-Voyou) Hansi disait lundi dernier au banquet de la Société des Gens de Lettres: "Cette soirée me permet de parler de la grande et belle dame, de la très grande et belle dame, que nous servons tous ici, de cette langue française dont vous êtes (si vous voulez bien) les brillants cavaliers servants... je ne suis, moi, qu'un de ces modestes gardes-chasse, placés aux extrêmes limites de ses terres." Et de sa voix tremblante d'émotion, le gars solide qu'est Hansi expliquait comment, là-bas, notre langue, non seulement se maintient, mais encore attire tous les jours de nouveaux dévouements "par sa beauté et son charme": comment la lutte, "plus âpre que jamais", lui assure une victoire—qui est celle de la race elle-même.

D'aussi fières déclarations ont jadis chanté à mes oreilles à mille lieues de Paris, et alors elles m'ont appris que ni les Vosges ni le Rhin ne bornaient nos "terres" souveraines. La race française possède une autre Alsace où la patrie, aussi vivante, présage les mêmes "reconquêtes": le Canada-Français.

J'en ai déjà parlé aux lecteurs de l'Univers; mais je ne crains point de les en entretenir encore, pour leur faire mieux comprendre à quel point c'est pour nous tous un devoir sacré de réserver dans notre coeur une place de choix à nos frères séparés d'outre-mer.

* * *

Il ne faut point faire à la civilisation anglaise l'injure de la comparer à cette barbarie prussienne que représentait si bien le "galopin en uniforme" de Saverne. D'autre part, si l'Alsace-Lorraine attend toujours le moment de déchirer entre nos bras son voile de deuil, le Canada ne songe plus à une impossible réunion. Mais les liens du passé ne sont pas brisés: bien au contraire, en ce qu'ils ont d'essentiel, ils se renouent... Les Canadiens-français appellent les Anglais du *Dominion* leurs "concitoyens": ils réservent le titre de "compatriotes" à ceux de leur sang, et de ce sang ils revendiquent de plus en plus les droits supérieurs. Loyaux sujets de la Couronne britannique,—jusqu'au jour où cette couronne, selon la loi qui préside à ses "impérialistes" destinées, sera obligée de leur laisser une complète indépendance,—c'est la France, leur mère, qu'ils aiment d'amour, et c'est à son foyer qu'ils rallument leurs flambeaux vacillants.

La tendresse en est pure, car, plus heureux que nous qui avons laissé la folie révolutionnaire égarer notre raison, ils recueillent sans effort l'essence de nos traditions nationales.

Je n'en veux ici pour preuve que la merveilleuse clairvoyance avec laquelle le plus éloquent et le plus influent de leurs chefs, M. Henri Bourassa, vient de commenter la nouvelle édition de l'*Histoire du Canada*, de F.-X. Garneau.

Histoire "salutaire, écrit-il, pour donner aux Français d'aujourd'hui une juste notion de ce que les Français d'autrefois savaient faire". On a loué Richelieu de ses vues élevées sur l'expansion coloniale, mais blâmé Colbert de ses soucis exclusivement "mercantiles". Allons donc! La politique de l'Angleterre elle-même n'a point été plus large, et Colbert, à tout prendre, a compris admirablement les besoins du pays en faisant des seigneurs "les initiateurs forcés du défrichement et les alliés naturels de la population". Son administration coupa les abus par la racine. De plus le *régime paroissial* qu'il fonda résista à la conquête et constitua "la meilleure sauvegarde contre les tentatives d'assimilation pratiquées par les gouverneurs anglais". C'est à Colbert que le Canada doit d'avoir conservé son "patrimoine moral".

Une autre légende est celle de l'abandon volontaire de la colonie par le Gouvernement royal, en 1759. Or, le ministre de la Marine Machault soutint énergiquement, contre les partisans de la guerre continentale, les vues de Richelieu; de son successeur, Berryer, ainsi que le ministre de la Guerre de Belle-Isle, ordonnèrent à Montcalm "de se cramponner fût-ce à une épave de la colonie". —Si le mot attribué à la Pompadour est exact, il ne répondait qu'à l'opinion de quelques milliers de beaux esprits et de philosophes, fourriers de la Révolution.

Enfin, si l'on a accusé l'épiscopat canadien d'avoir entravé "la prédominence du pouvoir civil", il y a là une erreur de principe à laquelle Garneau—et son petit-fils—ont eu grand tort de rester fidèles. Au fond, le gallicanisme et le régalisme, combattus par le clergé, tendaient à l'asservir à l'Etat. Si le clergé paroissial, au lieu de rester un "corps dirigeant compact et organisé", s'était laissé entrainer au "fonctionnarisme", "la conquête aurait démoli ces assises sociales" et l'assimilation anglaise eût été rapide. De même l'exclusion des huguenots, voulue par Richelieu, fut un immense bienfait: elle empêcha la colonie d'être infectée par "le germe des haines et des conflits sectaires qui ensanglantaient l'Europe et avaient failli livrer la France à l'étranger."

* * *

"*Si l'oeuvre de la pensée française a survécu en Amérique*, conclut magistralement M. Henri Bourassa; *si le peuple canadien-français a conservé son entité morale et intellectuelle, autant que son caractère ethnique; si trois millions de Franco-Canadiens ou Américains, issus des soixante milles colons de* 1760, *témoignent aujourd'hui de la fécondité et de la vitalité de la race, cette merveilleuse survivance tient à deux causes principales sinon exclusives: l'unité et l'intensité de la vie religieuse des Canadiens-français de la conquête, et le groupement de leurs forces de résistance autour d'un clergé soumis à ses évêques, mais libre des entraves du régalisme.*"

Oui, en vérité, il y a là, pour nous, Français de France, de salutaires enseignements!

Mais l' "oeuvre de la pensée française" a là-bas de dangereux ennemis: parmi eux, signalons la facilité avec laquelle la population sacrifie sa langue-mère,—instrument de cette "pensée"—à la langue anglaise.

Il serait plus exact de dire: "a sacrifié". Le *Congrès de la Langue française* tenu à Québec en 1912; la *Ligue des Droits du Français*; les vigoureuses campagnes du *Devoir*, important journal de Montréal; l'oeuvre généreuse intitulée *Sou du Parler français* ont en effet interrompu la période d'absorption, d'abdication, d'indifférente complaisance, et créé "une atmosphère de patriotisme" où notre langue est appelée à prendre de justes revanches.

M. Pierre Homier,—Montréalais dont les ancêtres luttèrent aux côtés de Maisonneuve pour la défense de *Ville-Marie*,—vient de réunir ses articles du *Devoir* en une brochure intitulée: *La langue française au Canada*. C'est merveilleux de perspicacité, d'esprit et de noblesse.

Oh! dans le "petit examen de conscience" qu'il fait passer à ses compatriotes, il ne souffle point de grandes phrases; il se contente de mener, à travers les faits de la vie journalière, une simple enquête; mais combien elle est éloquente! Il ne pense point révolutionner le présent, mais il espère préserver des erreurs passées "la génération qui doit encore en ses berceaux."

Deux ou trois marchands d'articles de sport, "favoris de la jeunesse", n'offrent aux étudiants de *Laval* et du *National* que des brochures écrites en anglais, de la première à la dernière ligne: c'est ainsi qu'on livre à l'ennemi au *saxonisme*, la forteresse des âmes. Le boycottage, alors, n'est-il pas permis?

Rue Ontario, en plein quartier français, douze placards d'affiches sur quinze sont rédigés exclusivement en anglais, et il en est ainsi dans dans toute la partie canadienne-française de Montréal. Ce mépris pour "la langue du peuple"—mépris pour "la langue du peuple"—mépris qui trompe d'ailleurs l'étranger—n'est-il pas une humiliation? Et ne se croirait-on pas en Alsace, "sous le régime de la germanisation forcée"?

Les négociants, qui ont pourtant une clientèle française, agissent de même pour leurs catalogues. Bien plus, "c'est dans l'industrie et le haut commerce *canadien-français* que se trouve le foyer de l'anglicisation"! Ces hommes d'affaires "contaminent les marchands, les marchands leurs acheteurs, les acheteurs leur famille". Il faut réagir!

Et M. Pierre Homier d'inaugurer une "stratégie spéciale" qui déjà réussit: pour empêcher l'anglicisme de gangrener la langue et lui enlever son illégitime suzeraineté, il encourage la rédaction en français des calendriers commerciaux, publie la "liste d'honneur" des négociants qui emploient le français dans leurs catalogues, ridiculise le *Parisian french*, patois déshonorant et pire encore que le pur anglais. Il raconte l'histoire du directeur d'un établissement de Montréal qui reçoit d'une importante maison de commerce canadienne-française une facture toute en anglais, et qui, après deux mois de lutte sans merci, finit par forcer cette maison à changer ses moeurs.

La résistance organisée est maintenant populaire, et bientôt on rougira des lâchetés inconscientes d'hier.

Les braves gens!—Et combien il importe de leur prouver que nous les comprenons, que nous les aimons et que nous sommes toujours prêts à leur tendre fraternellement la main!

Gustave Gautherot.

—*L'Univers.*

On ne peut être juste si on n'est pas humain.

MEPRISE FATALE

Mexico, 11.—Le général Pedro Garcia, commandant un détachement de rebelles, après s'être emparé d'un train d'approvisionnements, y fit monter les 200 hommes qui étaient sous ses ordres pour Aguascalientes.

Au moment où ce train arrivait à la Honda, le général rebelle Serafin Robles, croyant qu'il était escorté par des fédéraux, fit sauter une mine placée sur la voie.

Les 200 hommes qui occupaient le train ont été tués.

Les prospérités des mauvais rois sont fatales aux peuples.

traire à la nature des animaux à quatre pattes.

—C'est un mérite particulier à ces animaux. On les dresse ainsi sur les bords de la baie de Marraganset; leur allure est très douce; ils sont fort recherchés, bien qu'on puisse dresser d'autres chevaux à prendre la même allure."

Les Mohicans avaient écouté cette explication avec une grande attention. Quand le major eut fini, ils se regardèrent l'un l'autre sans parler; le chasseur garda de même le silence, enfoncé dans ses réflexions comme un homme qui classe dans son cerveau une connaissance nouvelle; puis, ayant encore jeté un regard curieux sur les deux chevaux, il ajouta:

"N'importe d'où vienne l'allure étrange de ces bêtes, naturelle ou acquise, Uncas l'avait remarquée, et, en suivant leurs traces, nous trouvâmes bientôt une branche de sumac brisée à une hauteur que n'atteint point un homme à pied. Il est vrai que les plus basses branches de l'arbre étaient froissées; mais il était aisé de voir qu'un rusé sauvage s'était aperçu qu'une de ces dames avait rompu une branche, et qu'en foulant et froissant les autres il avait cherché à nous donner le change pour nous faire croire qu'un animal avait causé tout ce dégât.

—Votre sagacité n'a point été mise en défaut: tout s'est passé exactement comme vous venez de le dire.

—La ruse était trop grossière pour nous tromper; dès lors nous n'avions plus qu'à vous suivre, et nous l'avons fait en toute hâte. Grâce au jugement si sûr d'Uncas, nous avons pu arriver à temps."

Le chasseur s'était levé; les filles de Munro se mirent en selle; Duncan et David reprirent leurs fusils et marchèrent à leurs côtés. Le batteur d'estrade, selon son habitude, occupait la tête de la petite caravane, et les deux Mohicans, sans échanger un mot, fermaient la marche.

Nos voyageurs reprirent la route qu'ils avaient suivie le matin en sens inverse, et comme prisonniers de Magua. Oeil-de-Faucon semblait, aussi bien que le Mingo, se diriger à l'aide d'indices secrets et mystérieux; il marchait, comme lui, toujours du même pas, sans s'arrêter un instant pour délibérer. Un regard rapide sur la mousse des arbres, un coup d'oeil sur la position du soleil, qui descendait déjà vers l'horizon, ou la direction des ruisseaux, lui suffisaient pour reconnaître sa route. Ils marchèrent ainsi jusqu'à la nuit; les teintes dorées de la forêt avaient insensiblement disparu, et l'ombre épaisse amassée sous ces voûtes de verdure ne faisait point hésiter le chasseur. Il s'arrêta tout à coup, et se tournant vers la petite troupe:

"Il est temps de faire halte: l'homme doit obéir au signal donné par la nature pour prendre son repos. Notre nuit ne sera pas longue, car il faudra nous remettre en route lorsque la lune se lèvera. Il doit y avoir dans les environs un fort que nous construisîmes autrefois dans la guerre contre les Maquas; il nous offrira un abri pour la nuit."

C'était une sorte de redoute un peu primitive, bâtiment grossier, élevé à la hâte, au milieu des anciennes guerres, puis abandonné aux hasards de la forêt quand la paix était venue. Le toit d'écorce était tombé depuis longtemps; de petits monticules où l'herbe avait grandi s'élevaient tout autour du tertre sur lequel reposait cette construction en ruine: les guerriers tombés dans la lutte avaient été enterrés sur place. La vue de ces fosses, perdues dans les bois, fit frissonner les deux jeunes filles.

"Ils sont partis, ils ne sauraient plus nuire à personne, dit le chasseur sur un ton plein de mélancolie, et, tous ceux qui ont contribué à les placer où ils sont, il n'existe que Chingachgook et moi. Les autres étaient tous membres de sa famille, et vous avez sous les yeux tout ce qui reste de la race antique des Mohicans."

Puis se tournant vers les deux sauvages, qui l'écoutaient en silence:

"Chingachgook, dit-il, découvrez la source, elle doit être là, quelque part, sous les feuilles sèches; le Cerf-Agile fera un toit de branches touffues, sur un coin du bâtiment, pour garantir les jeunes dames des fraicheurs de la nuit."

Les deux soeurs, brisées de fatigue, ne tardèrent pas à s'endormir sur le lit de feuilles mortes qu'Uncas avait promptement préparé pour elles.

Le major voulait veiller au dehors à la sûreté de ses compagnes; il s'appuya contre un tronc d'arbre et ne tarda pas, malgré sa bonne volonté, à s'endormir. David s'était couché sans proposer de faire le guet: ses longues jambes ne pouvaient plus le porter. Le chasseur et Uncas ne tardèrent pas à goûter un repos bien mérité: seul Chingachgook, immobile, demeurait chargé de protéger la petite troupe et de la défendre contre toute surprise.

Le temps donné au repos ne devait pas durer bien longtemps: le vieux sauvage ne tarda guère à réveiller ses compagnons. Duncan, qui avait fait d'héroïques efforts pour lutter contre le sommeil, honteux d'avoir cédé, dut pourtant bien subir la mortification de s'entendre remercier chaleureusement par les deux soeurs de la peine qu'il prenait pour elles; il allait, pour se punir, les désabuser, quand son attention fut brusquement attirée par une exclamation sourde de Chingachgook et par l'attitude préoccupée de son fils.

"Les Mohicans entendent un ennemi, dit le chasseur, déjà prêt à donner le signal du départ.

—Dieu nous en garde!" s'écria Heyward; et, prêtant l'oreille, il distingua quelques bruits vagues dans le lointain. "C'est un animal qui rôde ici, cherchant sa proie.

—Silence! répondit le chasseur, c'est le pas de l'homme."

Les deux Mohicans faisaient déjà rentrer les chevaux dans le fort abandonné, et toute la troupe s'y tint soigneusement cachée.

Au bruit des pas se mêlait maintenant le bruit des voix. C'étaient des Hurons: ils étaient au moins une vingtaine; ils s'arrêtèrent non loin du bâtiment; les retardataires rejoignaient les premiers arrivés. Ils suivaient une piste, évidemment celle de la petite troupe, qu'ils ne savaient pas si près d'eux. Ayant tout à coup perdu toutes traces, ils tinrent une conférence qui fut assez longue.

"Ils ne bavarderaient pas ainsi s'ils n'étaient assurés de notre petit nombre, cette conférence montre bien qu'ils connaissent notre faiblesse," murmura Oeil-de-Faucon à l'oreille du major, en regardant à travers une fente, entre deux troncs d'arbres. Le major ne répondit pas, il se contenta de serrer plus fort le canon de son fusil. Les deux Mohicans, droits et fermes comme des pieux, se tenaient dans l'ombre de chaque côté de la porte.

Les sauvages se taisaient maintenant: le chef de la troupe discutait seul la situation et donnait des ordres. On entendait les Hurons s'éloigner dans différentes directions, à la recherche d'indices qui pussent les remettre sur la piste perdue.

Tout à coup l'un d'eux parut dans la clairière, devant la porte du petit fort: il aperçut les vieilles ruines: la curiosité et la surprise se peignirent sur son visage, qu'éclairait alors en plein la lune, qui venait de se lever. Il fit entendre une exclamation, qui ne tarda guère à attirer tous les autres de ce côté. Comme ils considéraient l'ancien fort, ils aperçurent les monticules formés par les tombes; tout de suite ils reconnurent des sépultures, parlèrent bas entre eux, et, frappés d'un respect religieux et d'une vague appréhension, ils disparurent les uns après les autres, rentrant dans le bois.

"Ils respectent les morts, dit Oeil-de-Faucon, appuyant la crosse de son fusil par terre; c'est ce qui leur sauve la vie, et à nous aussi peut-être.

Au bout de quelques instants, on cessa d'entendre les sauvages, qui se retiraient. Le Grand-Serpent donna le signal du départ: les filles de Munro remontèrent à cheval, et la petite troupe poursuivit sa course en toute hâte, à travers les bois, dans une direction opposée.

Le chasseur reprit son poste à l'avant-garde: mais il marchait avec plus de circonspection et s'arrêtait même parfois pour consulter les deux Mohicans. Pendant une de ces haltes on entendit tout à coup, dans le lointain, le bruit sourd d'une eau courante, et, sans hésiter davantage, la petite caravane se dirigea promptement de ce côté.

Le chasseur et les deux enfants du désert enlevèrent leurs mocassins, faisant signe au major et à la Gamme de les imiter: puis ils poussèrent les chevaux dans le lit du ruisseau et y marchèrent eux-mêmes, pendant plus d'une heure, pour dépister leurs ennemis: quand ils remontèrent sur la rive opposée, la lune se cachait sous d'épais nuages; heureusement le chasseur se retrouvait en pays connu et n'avait plus une hésitation. Mais d'autres obstacles allaient se dresser devant eux: ils entraient dans une région fort accidentée, et suivaient maintenant une gorge profonde bordée de hautes montagnes; Oeil-de-Faucon s'arrêta et attendit que tous ses compagnons l'eussent rejoint.

"Il est facile de suivre un sentier dans le désert, dit-il; mais qui pourra dire s'il ne se trouve pas toute une armée de l'autre côté de ces monts!

—Sommes-nous dans le voisinage de William-Henry, demanda le major, sur le théâtre des opérations militaires?

—Il y a encore du chemin à faire, reprit le chasseur, mais nous pouvons rencontrer des détachements de l'armée française."

Comme il disait ces mots, il aperçut une sentinelle qui marchait de long en large sur les bords d'un étang; ils l'évitèrent, et reconnurent bientôt, à d'autres indices qui ne pouvaient laisser un doute à des hommes si expérimentés, qu'il leur faudrait traverser des positions de l'ennemi pour atteindre le fort.

"Les Français sont campés autour de William-Henry, dit le batteur d'estrade: nous sommes sur la ligne de leur avant-postes; passer au milieu d'eux, c'est une aiguille difficile à enfiler.

—D'autant mieux, dit Heyward montrant les vapeurs moins sombres à l'horizon, que le soleil va bientôt se lever.

(*A suivre.*)

ST-BONIFACE

M. et Mme P.-E. Beauchamp sont partis pour un voyage à Montréal.

* * *

On termine actuellement la construction du pillier central du pont Provencher. Le froid permettra aux ingénieurs de commencer la construction de la culée est du pont.

* * *

M. l'inspecteur Brunet est revenu d'une tournée d'inspection des écoles bilingues françaises. Il est très satisfait des progrès accomplis depuis la rentrée.

* * *

Melle Laurette Gagné, en religion Soeur Marie du Sacré-Coeur, dont nous annoncions la grave maladie mardi dernier, est décédée vendredi soir. Mgr Langevin lui avait fait prononcer ses derniers voeux la semaine précédente.

Les funérailles ont eu lieu hier matin à la cathédrale au milieu d'une nombreuse assistance.

M. l'abbé Prud'homme, chancelier, officia, assisté de l'abbé Kessler, comme sous-diacre et de l'abbé Leroux, comme diacre. Mgr l'Archevêque chanta le Libera. Les porteurs furent: M. G.-R. Brunet, inspecteur des écoles, Zotique Bertrand. Jos. Chabot, Alexandre Beaupré, échevin, avocat, les docteurs Lachance, maire de Saint-Boniface, et Laurendeau.

M. Philippe Coutu conduisait le deuil.

A la famille si fortement éprouvée de M. Gagné, la *Liberté* offre ses sincères sympathies.

* * *

M. et Mme J.-O. Brunet ont été passer le temps des Fêtes à Crookston, Minn., chez les grands-parents de Mme Brunet.

* * *

Après trois longues heures de discussion, notre conseil n'a pu, jeudi dernier, en venir à une entente avec le conseil de Winnipeg au sujet de la contribution de nos voisins au paiement du pont Provencher qu'on construit actuellement. Winnipeg propose des conditions que Saint-Boniface ne saurait accepter parce que trop aléatoires.

Winnipeg proposa l'arrangement suivant:

Winnipeg consentirait à payer annuellement un tiers net des intérêts et de l'amortissement et à se charger de l'entretien du pont du côté de Winnipeg jusqu'à l'extrémité ouest de l'arche de bascule. En retour, Saint-Boniface devrait s'engager à payer, si des autorités compétentes ordonnaient la construction d'un tunnel sous les voies ferrées de la rue Water ou si le conseil de Winnipeg le jugeait nécessaire et le demandait, un tiers net de l'intérêt et du fonds d'amortissement et des dommages qui pourraient résulter aux bâtiments avoisinants de la construction d'un tel tunnel. De plus Saint-Boniface devait cesser toute opposition à l'entrée du département de l'électricité de Winnipeg dans notre ville et à l'emploi de nos rues et ruelles pour la distribution de l'énergie électrique et autres buts.

Winnipeg se déclairait prêt à accepter cet arrangement avec deux changements assez peu importants: que les plans de la surstructure seraient soumis à l'approbation du bureau de contrôle de Winnipeg et qu'on s'entendit au sujet de la vente des débentures qu'émettraient Saint-Boniface et Winnipeg.

Les représentants de Saint-Boniface déclarèrent ne pouvoir s'engager à payer un tiers de l'intérêt, du fonds d'amortissement du tunnel à construire et les dommages qui en résulteraient pour les propriétés avoisinantes. Cela engage à trop.

La discussion s'est brusquement terminée à ce point. Nos représentants déclarent à bon droit excessives les exigences de Winnipeg.

* * *

M. le maire Lachance a reçu, dimanche après-midi, la visite de M. Drouin, maire de Québec, et de l'échevin Beaumont, de la même ville. Tous deux s'en vont à Régina. M. le maire Drouin est président de la Rock City Tobacco. Il fait l'inspection des succursales de cette importante maison dans l'Ouest.

* * *

A sa réunion de dimanche après-midi, la Société Saint-Jean-Baptiste a fait l'élection des officiers suivants pour 1914:

Président, M. Potvin, inspecteur des écoles bilingues françaises; 1er vice-président, M. Alexandre Beaupré, avocat, échevin; 2ème vice-président, M. Noël Bernier, avocat; assistant-secrétaire, M. W. Raymond; trésorier, M. C. Dusseault; assistant-trésorier, M. A. Prendergast; commissaire-ordonnateur, M. C. Cusson, assistants, MM. J.-A. Charette et D. Senez; comité de régie, MM. Ed. Guilbault, A. LaRivière, S.-J. Dusseault, J.-A. Cusson, J.-A.-F. Bleau, J.-A. Marion et les docteurs Lachance et Laurendeau.

M. le président remercia en quelques mots et expliqua les projets auxquels travaillera la société en 1914: coopération au monument LaVérendrye, formation de Caisses Populaires, etc.

* * *

M. Siméon Dussault part ces jours-ci pour un voyage dans l'Est. Il se rendra à Montréal et a Yamachiche où se trouvent plusieurs de ses parents.

* * *

M. H. Béliveau, de la compagnie Richard-Béliveau, est parti pour les Bermudes. Il y fera un séjour de quelques mois.

* * *

AU COLLEGE
CHEZ LES GRANDS

Pauvres nous autres.—Les vacances sont déjà finies. Tristesse! Il faut retourner au Collège, car c'est pour notre bien, parait-il. Je veux le croire. Nous voilà donc "emmenottés" pour six mois! Quand j'y pense, ça me tortille le coeur. Ah! si j'étais un peu plus petit et si je n'avais pas honte, je sais bien ce que je ferais. Je me mettrais à pleurer en plein jour, des deux yeux, et je laisserais couler sur mes joues des ruisseaux douloureux sans prendre la peine de les cacher avec mon mouchoir. Mais je suis trop grand; il ne faut pas pleurer, je pourrais scandaliser les jeunes. Entendu, je ne pleurerai pas.

C'est tout de même déchirant de se voir comme ça par une règle de Collège, après avoir vogué à l'aventure sur les flots joyeux des vacances. Oui, c'est déchirant, les amis; mais écoutez bien un bon conseil. Moi qui ai de l'expérience, je vous recommande de ne pas trop vous attrister. Pourquoi? Parce que pour vivre heureux et faire le bonheur de ceux qui vous entourent, il faut avoir un beau caractère, un caractère bien formé. Or—tous les hommes d'expérience le disent—il n'y a rien comme la règle pour bien former le caractère. Donc, les amis, suivez cette règle sans "tirer au renard". C'est le conseil que vous donne le compagnon E. Sounis.

* * *

Si j'étais fée. Si j'étais fée, tous mes souhaits se réaliseraient. Que ce serait commode! Si je pouvais donc être fée! Mais si j'étais fée, quels seraient mes souhaits? Premièrement, je souhaiterais le bonheur à tous les hommes, et à toutes les femmes aussi! Puis ensuite? Ensuite... mais ensuite, dame, je souhaiterais la chose la plus importante après le *premièrement*. Je souhaiterais *deuxièmement* qu'on ait un orchestre au Collège. Hé! oui, mille violoncelles! je souhaiterais un orchestre dirigé par un bras harmonieux, puis des *ronds* pour que ça marche sur des roulettes. C'est dommage que je ne sois pas fée! Mais au Jour de l'An, j'y pense, nous somes tous un peu fées dans nos souhaits. Victoire! Alors, par la puissance de ma baguette, je souhaite qu'on ait un orchestre au Collège. Mais je ne trouve plus ma baguette d'ivoire! Où est ma baguette magique? Cherchons ma baguette! Si je ne la trouve pas, j'irai dire au R. P. Recteur qu'il y a des magiciens au Collège!

* * *

A nos amis. Pour ceux qui s'intéressent à nos jeux, nous publions l'échelle des parties que notre club de hockey devra jouer, cet hiver.

13 janvier: Saint-Boniface vs Pharmacie.

20 janvier: United A vs Saint-Boniface.

27 janvier: Saint-Boniface vs Schools.

3 février: Agriculture vs Saint-Boniface.

10 février: Saint-Boniface vs United B.

17 février: Ingénieurs vs Saint-Boniface.

24 février: Saint-Boniface vs St. John's.

3 mars: Médecine vs Saint-Boniface.

En avant! C'est donc contre les Pharmaciens que nos joueurs vont se mesurer, aujourd'hui, le 13. Naturellement, ces bons Pharmaciens vont faire tous leurs efforts pour nous administrer une pilule. Mais ils seront probablement obligés d'avaler leur propre médecine et d'admettre qu'ils sont plus habiles à étiqueter leurs drogues qu'à promener la rondelle sur la glace.

La deuxième partie aura lieu le 20 avec l'un des clubs de la fusion Wesley-Toba. Ces messieurs ont coutume de jouer avec méthode et de faire de la besogne sur la glace. Nos joueurs doivent, par conséquent, se préparer sérieusement à cette rencontre, s'ils ne veulent pas déguster le jus de citron. Le jeu d'ensemble des petites étoiles est encore plus effectif que le jeu individuel des grosses étoiles. Donc, nos gars, de l'enthousiasme et de l'ensemble dans le jeu, et la victoire vous sourira comme elle vous a souri hier, malgré la froide température, et dans les deux autres parties d'exhibition jouées avant les vacances.—Le départ de certains joueurs a laissé des vides difficiles à combler. Mais qui peut assurer que les nouvelles recrues ne nous réservent pas d'agréables surprises?

* * *

Absence regrettée. Le gérant de notre club, Casimir, est absent. Il est tellement indispensable au foyer paternel, qu'il a dû prolonger ses vacances. Chacun sait qu'il faut des raisons majeures pour retenir Casimir loin du Collège. En attendant ce retour désiré, notre président du hockey, Henri, exerce les fonctions de gérant. Et nous sommes heureux de dire qu'il les remplit bien.

* * *

Agréable surprise. Les condisciples H. Auger, L. Roy et J. Brunet nous ont préparé une agréable surprise pour le retour des vacances. Guidés par le dévouement, ils ont enlevé la couche de neige qui recouvrait le patinoir et l'ont remplacée par une belle couche de glace. Merci! confrères.

* * *

Apparences trompeuses! Alfred a passé de très bonnes vacances à Transcona. Et ces belles vacances ne paraissent pas lui avoir donné la nostalgie: il a toujours la même gaieté aimable. Toutefois, quelqu'un prétend l'avoir entendu dire dans un rêve: "Si tu savais les transes qu'on a loin de Transcona."

* * *

Bien tapé. Bravo! Marius. Nous applaudissons des deux mains à votre lettre ouverte au sujet des calendriers. Avec vous, nous déplorons la manie anti-patriotique qu'ont nos hommes d'affaires et entrepreneurs français et canadiens-français de publier leurs calendriers exclusivement en anglais. Et dire qu'il y a de ces entrepreneurs et hommes d'affaires qui connaissent et parlent l'anglais tout aussi bien que l'esquimau. Alors, n'est-ce pas d'un ridicule achevé de les voir nous afficher de l'anglais partout et à tout propos! Ceux de nos entrepreneurs et hommes d'affaires qui ne sont pas assez patriotes pour nous respecter et nous servir du français à l'avenir, nous les forcerons à le faire en les prenant par l'intérêt: NOUS les boycotterons. Si quelques-uns ignorent que la jeunesse est capable de pousser cette affaire, ils l'apprendront à leurs dépens.

LES EXPERIENCES DU DR. CARREL

Le docteur Carrel, directeur de l'Institut Rockfeller, à New-York, a fait récemment un séjour à Paris où l'on a eu le très grand plaisir de l'entendre exposer lui-même le principe des magnifiques travaux qu'il a entrepris et pour lesquels le prix Nobel de médecine lui fut décerné l'an dernier.

Pour trouver, dans l'histoire de France, une grande figure scientifique analogue, il nous faudrait remonter jusqu'au XVIe siècle et prononcer le nom d'Ambroise Paré, puis, au XVIIIe et XIXe siècles, ceux de Magandie, de Béclard, de Flourens et de Claude Bernard.

Les procédés de greffe animale ont servi, en quelque sorte, à exercer le docteur Carrel dans la voie de physiologie expérimentale où il s'est engagé. Ses expériences sur les animaux sont déjà classiques: on voit, dans son laboratoire, des chiens dont les deux jambes de devant ne sont pas pareilles: d'autres, auquels on a greffé sur la jambe la peau d'un autre bête. On a vu un chat vivre trois mois avec un rein transplanté d'un autre chat. On a vu bien d'autres curieuses expériences analogues, véritables tours de force d'un opérateur hors ligne.

Elles ont amené leur auteur à chercher le "pourquoi" de la cicatrisation des plaies, à étudier la vie, la croissance et la multiplication des cellules qui constituent les tissus vivants et qui ont mission de les réparer quand ils ont été détruits, soit par accident, soit par opération chirurgicale. Pour cela, le docteur Carrel, reprenant une méthode indiquée jadis par Paul Bert, enleva des morceaux de tissus de l'animal vivant et trouva moyen de les faire vivre et survivre à basse température, dans divers milieux appropriés, tels que des sérums. Il observa, par exemple, qu'un petit morceau de peau de grenouille, percé d'un trou et placé dans un "plasma" convenable hors de l'organisme dont il faisait partie, réparait sa plaie en produisant de nouvelles cellules pleines d'ardeur et d'activité. De là à cultiver des cellules du corps humain dans des tubes de verre, il n'y avait qu'un pas, qui fut vite franchi. Mais, au cours de ses recherches, M. Carrel dut reconnaitre, en quelque sorte, l'individualité des organismes, c'est-à-dire l'impossibilité, tout au moins actuelle, de faire des transplantations durables.

Un savant moins obstiné dans son idéal se fût découragé. Mais celui-ci tourna la difficulté en se contentant de faire des soudures de veines et d'artères et en conservant des morceaux de ces organes en dehors de l'organisme, de façon à avoir toujours sous la main ces délicats matériaux. Le médecin, le chirurgien sont obligés d'étudier sur le malade: le docteur Carrel étudie en dehors du malade, mais avec des fragments vivants de ce malade au point de vue pratique. Cela ouvre de prodigieux horizons.

Dans la première phase de ces travaux, une grosse difficulté s'est présentée. Si l'on admettait bien, scientifiquement, la possibilité des greffes animales, par contre, on considérait comme dangereux de tenter des opérations dans la partie thoracique où sont enfermés le coeur et l'aorte. Autant on opérait avec une calme sûreté sur la paroi abdominale, sur les reins et sur l'intestin, avec l'aide des anesthésiques, autant l'on redoutait d'opérer sur les poumons, sur l'aorte, sur le coeur. Et alors, en cas d'accident de ces organes, comment leur venir en aide sans oser, en quelque sorte, y toucher?

Le docteur Carrel s'est rassuré lui-même en observant exactement ce que peuvent supporter le cerveau, la moelle et le coeur, au point de vue de l'anémie temporaire.

Ainsi, il a constaté que le coeur peut s'arrêter pendant cinq et même dix minutes, et reprendre ensuite ses contractions normales. Après cinq minutes seulement d'arrêt, il repart toujours. Cinq minutes pendant lesquelles on pourra tenter quelque chose pour la remise en mouvement, pour la réparation de l'aorte ou de l'artère pulmonaire rétrécie, pour la soudure de l'anévrisme rompue. Ce serait le salut!

Dans la moelle, il semble que l'arrêt de circulation puisse durer cinq, dix, quinze, peut-être vingt minutes: le sursis est certain, il est "de droit physiologique" pendant dix minutes sans complications graves. Au bout de cinq minutes seulement, le savant opérateur estime qu'il est très difficile de rétablir un animal dans ses conditions d'existence normales au point de vue cérébral.

Voilà, entre toutes celles que l'avenir indiquera, une des conséquences pratiques des curieuses recherches de M. Carrel.

Lorsque l'un des organes dont nous venons de parler est atteint, on dit, avec résignation, "mort subite", et l'on en prend son parti; ou bien, on se décide à dire: "cause inconnue". Ainsi, la plus grande intelligence (combien de fois l'a-t-on vu!- peut être annihilée par un petit accident de coeur ou du cerveau. Quel succès pour l'avenir! et quelle joie, si, dans la période de répit, définie comme nous venons de le dire d'après l'auteur même, une rapide et précise réparation pouvait empêcher la mort de faire son oeuvre!

—En trois ou quatre minutes d'opération sur le coeur ou les gros vaisseaux, on peut faire beaucoup de choses.

C'est le docteur Carrel lui-même qui l'a dit, et l'on peut en croire ce praticien de génie, qui, bien que n'opérant que sur des animaux, eût, au temps des sorciers et de la magie, passé, comme on dit, "un mauvais quart d'heure".

Puisque nous touchons, en grand admirateur, à ce point des opérations et des recherches faites sur les animaux, disons bien, une fois de plus, quelque intéressante qu'elles soient, que nous ne saurions les admettre qu'à la condition stricte qu'elles aient un but précis et qu'elles doivent logiquement conduire à un résultat strictement utilitaire.

Dans une très belle conférence faite à Paris, le docteur Carrel a fait passer sous les yeux de ses auditeurs un film cinématographique montrant, suivant son expression, le fonctionnement d'un "organisme viscéral" en état de vie manifestée.

Il s'agissait d'un chien, dont le coeur, les poumons, tous les viscères avaient été enlevés, avec la précision opératoire la plus complète, des cavités qu'ils occupent dans la bête vivante, avec section irréprochable des tissus et ligatures des artères. Dans ces infortunés débris placés au sein d'une boîte transparente, en injectant de l'air, du sang, on les voyait revivre, le coeur battait, les poumons respiraient: on avait l'impression macabre d'un chien vivant et il n'y avait pas de chien! C'est de la vie au sein même de la mort.

Certes, cela est tout à fait remarquable, et l'on ne peut qu'être reconnaissant au docteur Carrel d'avoir réussi à réaliser, une fois pour toutes, cette curiosité scientifique. Mais combien l'on doit souhaiter aussi qu'elle reste, pour l'avenir, sur le film cinématographique, et que la pauvre carcasse des animaux, nos "frères inférieurs", ne soit que le plus rarement possible mise à contribution pour des démonstrations de ce genre.

Après avoir ouvert, et fermé, cette petite parenthèse, concluons en rendant de nouveau hommage à la géniale carrière, si bien commencée, du savant directeur de l'Institut Rockfeller, et en faisant les souhaits les plus vifs pour qu'elle se poursuive en allant de succès en succès. Elle est, d'ores et déjà, bien caractéristique d'une époque où la science, se dégageant des liens séculaires qui restreignaient trop souvent ses initiatives, ose tout.

Max de Nansouty.

A QUEL AGE FAUT-IL SE MARIER?

Le Goût parisien a publié récemment les résultats d'un concours du mariage qu'il avait organisé.

A la première question: A quel âge un jeune homme doit-il se marier? la réponse (addition des chiffres fournis par 11,147 lectrices et divisée ensuite par 11,147), est trente-deux ans.

A la deuxième question: A quel âge une jeune fille doit-elle se marier? La réponse par le même calcul, est vingt-deux ans.

A la troisième question: Quelle doit être la différence d'âge entre les deux époux? les réponses se décomposent ainsi:

Cinq ans de différence, 1,196 suffrages; quatre ans de différence, 1,781 suffrages; trois ans de différence, 1,420 surages; âge égal 936; deux ans de différence, 932 suffrages; sept ans de différence, 828 suffrages; un an de différence, 801 suffrages; dix ans de différence, 801 suffrages; six ans de différence, 645 suffrages; divers, 1,009 suffrages.

357 concurrents ont simplement répondu: "Il ne faut pas se marier du tout".

Il n'y a peut-être point de vérité qui ne soit à quelque esprit faux matière d'erreur.

* * *

Personne ne veut être plaint de ses erreurs.

IMPORTANTES ASSEMBLEES AU SACRE-COEUR

La Commission Scolaire et la Société St-Jean-Baptiste font l'élection de leurs officiers. Rapport complet des opérations de la Commission Scolaire en 1913.

La Commission Scolaire de la paroisse du Sacré-Coeur a tenu, dimanche après-midi, sa première séance de l'année 1914. Les paroissiens y ont assisté en grand nombre. Les dames, répondant à l'invitation du R. P. Curé, y vinrent nombreuses. On y a présenté le rapport financier de la Commission Scolaire pour l'année 1914.

Après de délicats et spirituels remerciements de la part du président, M. Collon, aux assistants, M. J.-H.-N. Leveillé, secrétaire-trésorier, lit le rapport financier de la Commission Scolaire pour 1913.

Nous sommes heureux de publier le texte intégral de ce rapport. Nos lecteurs pourront constater les merveilleux progrès des oeuvres de la paroisse du Sacré-Coeur en 1913 en dépit de la crise financière qui s'est fait sentir là comme ailleurs. Ils verront avec quel zèle les commissaires ont surveillé les intérêts de l'école et l'ont su faire marcher de progrès en progrès.

Rapport Financier—Commission Scolaire du Sacré-Coeur, 1913

Au commencement de l'année 1913, la Commission avait en caisse une balance de $2.45, et un montant de $1,000 dû sur emprunt pour résidence des Révdes Soeurs.

Maintenant voici les chiffres des recettes et dépenses pour l'année:

Recettes.

Balance en caisse, 1 janvier 1913	$ 2.53
Collections, quêtes pour l'école	1,578.35
Don des Dames de Sainte Anne	1,214.35
Balance collection pour prix	27.00
Loyers des salles	161.50
Emprunt Caisse Tremblay	203.50
Rapport Eglise pour l'année	1,884.72
Parties Pedro—janvier-juillet	209.40
Conférence de M. Collon	40.75
Contributions des enfants	522.90
	$5,855.00

Dépenses

Intérêt pour 1913, aux RR. PP. Oblats et emprunt de la banque	$1,915.80
Chauffage. (Bois et charbon)	442.75
Salaires des institutrices	800.00
Acompte payé sur l'emprunt de $1.900	1,700.00
Entretien résidence des Révdes Soeurs	290.09
Entretien de l'école	667.95
	$5,806.59
Balance en banque	48.41

A percevoir.

Pour loyer des salles	$ 50.00
Pour bancs	103.00
Pour taxes. (Mme Chouinard)	92.87
	$ 245.87

Dans les chiffres énumérés ci-dessu, nous vous ferons remarquer:

1o—Que sur la dette de $1,900, résidence des Soeurs, il ne reste plus que $200 à payer.

2o—La Commission a cru, dans l'intérêt des enfants, emprunter de la "Caisse Tremblay", le montant qu'elle avait à son crédit, pour les faire bénéficier d'un intérêt de 6 pour cent en attendant mieux.

Bien que l'année ait été mauvaise en général, nous espérons que vous serez satisfaits des résultats obtenus, grâce à la bonne volonté, au travail persévérant et à la générosité des Dames de Sainte Anne, qui, sous la présidence de Mme Origène Roy, n'ont pas marchandé leurs peines pour arriver à nous faire le don magnifique de $1,214.35.

La Commission offre à ces Dames l'assurance de sa plus sincère gratitude.

En outre de la somme payée sur la dette de la résidence des Révdes Soeurs, il est utile de rappeler que l'école a, à son actif, le lot offert au bazar de 1912, par Sa Grandeur Mgr Langevin, ainsi qu'un autre lot donné gracieusement au profit de l'école par Mme J. Pomerleau, la gagnante de la tombola de 1912. A cette dernière la Commission est heureuse de renouveler tous ses remerciements.

Nous devons ajouter que nous sommes on ne peut plus reconnaissants envers tous ceux qui ont répondu à notre appel pour venir en aide à l'école, en un mot, à tous les paroissiens du Sacré-Coeur, montrant toujours tant de générosité pour cette bonne oeuvre.

J. Collon, président, J.-H.-N. Leveillé, secrétaire-trésorier, X. Portelance o.m.i., curé, Alb. Gosselin, O. Marquis, Théo. Poirier, commissaires.

* * *

M. Collon, président, s'offre à répondre au nom de la Commission, à toutes les questions qu'on voudra bien poser. Aucune question n'est faite. Et sur proposition de M. Rho, appuyé par M. Desrochers, le rapport est adopté avec remerciements à la commission. Au nom de la Commission, M. Collon remercie tous les paroissiens du concours apporté à la Commission et spécialement les Dames.

Le R. P. Portelance o.m.i., prend alore la parole. Il dit que si le succès de l'oeuvre revient à toute la paroisse, il n'en faut pas cependant oublier la lourdeur de la tâche des commissaires et les responsabilités qui leur incombent. Il faut toujours se rappeler que c'est la bonne direction des Commissaires qui fait fructifier le travail de tous. Le R. P. Curé loue hautement le dévouement, l'esprit de travail et le patriotisme des commissaires. Il adresse ses plus chaleureux remerciements aux membres de la commission. A M. Collon, le dévoué président de la commission, il adresse des félicitations toutes spéciales et déclare, au milieu des vigoureux applaudissements de tout l'auditoire, son intention de la garder président à vie.

Le secrétaire-trésorier mérite aussi des remerciements spéciaux pour le précieux travail fourni durant la dernière année.

Le R. P. Portelance o.m.i., explique ensuite pourquoi il faudra élire de nouveaux conseillers. Il a bien voulu retenir les commissaires actuels, mais ils l'ont convaincu qu'il était bon que d'autres occupassent ces positions. Ils y apprendraient à mieux connaitre l'importance de l'oeuvre de l'école et des autres oeuvres de la paroisse. Puis, avant de passer à l'élection des nouveaux commissaires, le R. P. Curé remercie les Dames. Elles ont fait un travail que ne pouvaient faire les hommes et où, seules, elles peuvent obtenir de grands succès. A Mmes O. Roy et Désautels, il convient d'adresser des remerciements tout particuliers.

M. Collon, au nom de la Commission, remercie le R. P. Portelance o.m.i. des éloges qu'il a fait de son travajl en 1913. C'est la plus belle récompense que pouvaient espérer les commissaires pour leurs travaux et leurs efforts.

Le R. P. Portelance propose l'élection de M. Josaphat Tremblay au poste de commissaire. M. Tremblay sera le futur secrétaire trésorier de la Commission. M. Rho appuie cette proposition de même que celle du R. P. Curé de réélire M. Collon. L'auditoire approuve unanimement. Puis à la même unanimité, l'on fait le choix des commissaires suivants: M. L.-P. Brunelle, proposé par M. E. Aubin, appuyé par M. Théo. Poirier. M. Jules Duc, proposé par M. Poitras, appuyé par M. Desrochers, M. Caron, proposé par M. Piedalue, appuyé par M. Cardinal.

M. Collon remercie au nom de la commission et esquisse les grandes lignes du travail à accomplir en 1914. La dette de l'école est à peu près éteinte. Reste la dette d'église. Il faut que 1914 la voie decroitre. Que la marche progressive de 1913 se maintienne et avant peu d'années la dette l'église n'existera plus.

Avant de cloturer l'assemblée, l'auditoire, sur la proposition de M. Delorme, avocat, vote des remerciements à la Commission Scolaire.

* * *

Immédiatement après l'assemblée de la Commission Scolaire, on tint l'assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste pour l'élection des nouveaux officiers. M. L.-A. Delorme, avocat, préside.

Après lecture des minutes de la dernière assemblée on admit un nouveau membre. Puis le trésorier lut son rapport pour 1913. Il fut accepté tel que lu. Les auditeurs devront faire leur rapport prochainement.

A la suggestion du R. P. Portelance o.m.i., la Société, sur proposition de M. Collon, vote une résolution de sympathies à Lady Dubuc et décide que des copies de cette résolution de sympathies seront envoyées à Lady Dubuc, à sa famille et aux journaux français qu'on priera de bien vouloir la publier. Toute l'assemblée s'est levé debout pour voter cette résolution de sympathies.

Avant de procéder à l'élection des nouveaux officiers, M. Delorme, président, résume les travaux accomplis en 1913: augmentation du nombre des membres de la Société et célébration grandiose de la Saint-Jean-Baptiste. Puis l'on procède au choix des nouveaux officiers.

Ce fut long et difficile; on n'en constata que mieux la popularité du dévoué et infatigable président de 1913. En dépit de son refus d'accepter un nouveau terme et de toutes les fortes raisons apportées à l'appui de ce refus, l'assemblée persistait à le nommer et manifestait sa volonté par le plus grand enthousiasme. M. Delorme ne voulant aucunement adopté. MM. Fournier et Piédalue ainsi que l'ancien président furent mis en nomination. M. Delorme déclarant qu'il n'accepterait pas, s'il était élu. Dans ces conditions, le choix se porta sur M. Fournier, gérant de la Sauvegarde à Winnipeg. M. Fournier avait auparavant déclaré qu'il ne pouvait accepter parce que sa profession le forçait à de longues absences. Devant l'insistance générale, il consentit finalement. M. Fournier se trouvera à son troisième terme. Dans le passé il fut deux fois président. Nous sommes convaincus qu'il saura continuer l'oeuvre si progressivement conduite par M. Delorme durant son terme. Les membres ont promi au nouveau président le même concours actif qu'ils donnèrent en 1913 au président sortant de charge.

Les autres officiers élus furent: M. A.-S. Piédalue, 1er vice-président, M. Philéas Bourque, second vice-président, M. Hector Héroux, directeur de la *Liberté*, secrétaire, M. J.-A.-D. Poitras, trésorier, M. Jules Duc commissaire ordonnateur, M. F. St-Germain, sergent d'armes, MM. Jos. Caron et Ernest Aubin, auditeurs, MM. Philibert L'Heureux, Hector Tremblay et Horace Chevrier, directeurs. Le R. P. Portelance o.m.i. a été élu aumônier.

* * *

On ne saurait trop louer le travail de M. L.-A. Delorme, avocat, président sortant de charge. L'insistance qu'apportaient les membres de la Société à ce qu'il acceptât un second terme prouve en quelle haute estime ils le tiennent et combien ils apprécient le travail accompli sous sa vigoureuse initiative en 1913. Cette année est une belle page dans les annales de la Société. Elle a vu augmenter continuellement le nombre de ses membres, se resserrer les liens entre les Canadins-français et les Français de Winnipeg. Par son merveilleux succès de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin dernier, elle a proclamé à toute la province du Manitoba la vitalité et la force de l'élément français dans Winnipeg. Et l'on peut affirmer que sans l'énergie inlassable et le travail acharné de M. Delorme l'on n'aurait pu obtenir pareil succès. Tous les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg espèrent que les années ramèneront M. Delorme à la présidence.

RESOLUTION DE SYMPATHIES

Le Conseil Municipal de Saint-Boniface à sa réunion de lundi soir a voté la résolution suivante:

Le Conseil de Saint-Boniface a appris avec un vif chagrin la mort si imprévue d'un de ses plus anciens et ses plus distingués citoyens dans la personne de Sir Joseph Dubuc, ex-juge en chef de la province du Manitoba, et désire offrir à la famille éprouvée ses plus profondes sympathies.

Et que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt et aux journaux.

* * *

A sa séance de dimanche dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg a adopté la résolution suivante par un vote debout et unanime:

"La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, apprend avec douleur la mort soudaine à Los Angeles de son président honoraire, Sir Joseph Dubuc. Elle offre a Lady Dubuc et à sa famille ses plus sincères condoléances.

La Société a aussi adopté une seconde résolution à l'effet d'adresser des copies de la première à Lady Dubuc, à sa famille, ainsi qu'aux journaux français pour publication.

Ceux qui nous font acheter leur probité ne nous vendent ordinairement que leur honneur.

* * *

Celui qui sait rendre ses profusions utiles a une grande et noble économie.

MORT SUBITE DE SIR JOSEPH DUBUC

L'ancien juge en chef du Manitoba meurt subitement à Los Angeles.

Mercredi dernier, un bref télégramme de Los Angeles apportait à la famille Dubuc la triste nouvelle de la mort subite de Sir Joseph Dubuc, ancien juge en chef de la province du Manitoba, et l'un des plus brillants représentants de l'élément canadien-franfrançais au Canada. Malade depuis plusieurs années, rien ne faisait prévoir une fin aussi soudaine. Quelques jours avant sa mort, l'illustre défunt avait donné à sa familles des nouvelles très rassurantes.

Sir Joseph Dubuc a une carrière des mieux remplies.

Né à Sainte-Martine le 26 décembre 1840, d'une vieille famille établie dans les environs de Montréal en 1682, il fit ses études chez les Sulpiciens de Montréal où il fut le condiscipte de Louis Riel. Il étudia le droit à l'université McGill et fut admis au barreau de Québec en 1869. En 1870, il venait s'établir au Manitoba. L'année suivante il était admis au barreau manitobain. Six mois après son arrivée au Mnitoba, il était élu député à la première législature de cette province. Il devait y siéger jusqu'en 1878, alors que le comté de Provencher le déléguait au parlement fédéral. En 1875, il avait été président de la chambre provinciale et l'année précédente procureur-général.



En 1872, il entra en société avec l'honorable Royal, plus tard lieutenant-gouverneur des territoires du Nord Ouest. Durant plusieurs années MM. Dubus, Royal, LaRivière et Bernier représentèrent l'élément canadien-français au Manitoba.

Son talent comme criminaliste le mit bintôt en évidence au sein du barreau de Winnipeg. Il fut pendant quelque temps le rédacteur du journal le "Métis", puis surintendant de la section catholique du conseil de l'instruction publique du Manitoba. En 1878, quand fut fondée l'université du Manitoba, Sir Joseph en fut l'un des premiers directeurs, et il en était fait vice-chancelier en 1888.

Il fut juge de la cour du Banc du Roi de 1879 à 1903, et fut nommé juge en chef, le 8 d'août, 1903. C'est en février 1910 qu'il prit sa retraite. Son portrait, peint par John Wycliffe Lowes Forster, décore la salle d'audience du palais de justice de Winnipeg, où il a été suspendu en 1904.

Le *Telegram* disait de Sir Joseph Dubuc: "C'est un homme intègre, loyal, dont le désintéressement et l'esprit public sont admirables."

La *Presse*, Montréal, écrivait en apprenant sa mort:

En Sir Joseph Dubuc, ex-juge en chef de la Cour Suprême du Manitoba, décédé hier, à Los Angeles, Californie, à l'âge de 73 ans, disparaît un Canadien-francais, natif de notre province, qui a su faire honneur à sa race. Au cours de sa brillante carrière, il avait été Orateur de la Législature du Manitoba, puis, durant 21 ans, vice-chancelier de l'Université de cette province. Sa Majesté Georges V l'avait nommé Chevalier, il y a deux ans. Nos sympathies sont acquises à la famille de l'éminent et regretté défunt.

Sir Dubuc était président honoraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg. En 1907, l'Université de Toronto lui avait conféré le titre de docteur en droit. Il fut membre du conseil de l'Université dès sa fondation en 1877 et vice-chancelier durant plusieurs années. Il avait conquis l'admiration de tout le barreau par sa science légale, la driture et la noblesse de son caractère.

Quatre fils lui survivent: le docteur Gustave A. Dubuc, M. A.-J.-H. Dubuc, avocat, M. A. Dubuc, avocat, et M. Lucien Dubuc, d'Edmonton.

Les funérailles de Sir Joseph Dubuc auront lieu jeudi à la cathédrale.

AU SACRE COEUR

Mme Lemire est partie pour un voyage de quelques mois à Montréal dans l'intérêt de sa santé.

* * *

Nos petits élèves ont fait preuve d'une assiduité peu ordinaire pour la rentrée des classes après la vacance de Noël. Tous se sont présentés à l'heure fixée pour la rentrée. Pas un seul en retard.

* * *

Le R. P. Péran o.m.i., curé de Saint-Laurent, est en visite au presbytère.

* * *

M. Alphonse Beaudet est parti pour Saint-Isidore, comté de Dorchester, Québec. Il y épousera Melle Lagueux.

* * *

Les parties de Pédro recommenceront ce soir. Le prix des dames est offert par Mme J.-O. Morin, et celui des messieurs par M. Auguste Lalonde.

Le trafic de l'honneur n'enrichit pas.

CONFERENCIER AGRICOLE

L'abbé N. Jutras, curé de Letellier, est nomme à ce poste.

Le gouvernement provinciai vient de nommer M. l'abbé Jutras, curé de Letellier, conférencier agricole pour la province du Manitoba. Mgr Langevin a recommandé à tous ses prêtres dans le diocèse d'inviter M. l'abbé Jutras à donner des conférences sur les questions d'agriculture. M. l'abbé Jutras est un expert. Il suffit de savoir le travail qu'il a accompli dans sa paroisse pour en être convaincu. Sa nomination est très populaire dans tous les centres français du Manitoba. L'on peut être certain que les effets de sa campagne en faveur de l'amélioration de l'agriculture ne tarderont pas à se faire sentir dans tous les centres franaçis.

Les sots ne comprennent pas les gens d'esprit.

AU CONSEIL DE ST-BONIFACE

Une audition mensuelle. Du travail pour les misérieux

Tous les échevins assistaient à la séance d'hier soir présidée par le maire Lachance. Plusieurs questions importantes y furent traitées outre les affaires de routine. Tout marcha rondement et la séance se termina avant dix heures.

Immédiatement après l'adoption de queqlues rapports l'échevin Turnbull revient sur une question agitée à une séance antérieure et signale de nouveau les difficultés de se renseigner sur l'état financier de la ville. Il y a eu un mécontentement général. Il serait aisé de le faire disparaître en donnant un rapport spécial. Il indique les grandes lignes de ce rapport et les renseignements qu'il devrait fournir au contribuable. Dans ce but il propose de demander à la législature d'amender la charte de la ville de telle manière que l'année financière de la ville commencera le 15 novembre. De cette façon, les électeurs sauront au moment de l'élection comment durant l'année courante on a employé les revenus de la ville.

La discussion s'engage immédiatement. L'échevin Marion croit que cela chambarderait toute la comptabilité municipale. L'échevin Beaupré ne croit pas que la proposition Turnbull puisse affecter notre système actuel de comptabilité. Elle permettrait à tous les candidats de savoir ce qui a été fait durant l'année. Ce qui est important pour le peuple c'est de connaître l'emploi qu'on a fait de ses revenus. Cela est plus important que de connaître le chiffre de ses revenus. L'échevin croit au droit des contribuables à être renseignés sur l'emploi de leurs revenus. Pour cette raison il favorise la proposition Turnbull. L'échevin Marion reprend la parole. L'échevin Turnbull se serait trompé de section à amender mais, admet-il, son projet a du bon. C'est aussi l'opinion de l'échevin Cusson. Finalement on en vient à une entente et l'on accepte unanimement la proposition nouvelle de l'échevin Beaupré. L'on demandera à la législature d'amender la charte de façon qu'il y ait une audition mensuelle des livres de la ville, cette année même. Avec le système actuel, les auditeurs ne feraient leur rapport que sur la comptabilité de 1913. Et en décembre prochain, les contribuables se trouveraient encore sans renseignements sur l'administration municipale en 1914. Cet amendement à la charte fera disparaître cette juste cause de mécontentement. Il permettra aussi aux contribuables de donner un vote mieux justifié.

* * *

Le conseil a aussi décidé la construction d'égouts rue Valade, de la rue Victoria à la rue des Pins. L'ingénieur devra faire rapport sur le coût approximatif. Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire faire les annonces nécessaires.

* * *

En témoignage de sympathie à Lady Dubuc et à sa famille, le conseil a voté—par un vote debout—une résolution de condoléances, décidé que les bureaux municipaux seraient fermés jeudi avant-midi, jour des funérailles, que le drapeau serait mis en berne et qu'on enverrait un tribut de fleurs.

Le conseil s'est aussi occupé de ceux qui sont sans travail. Les demandes sont nombreuses depuis quelque temps. Il faut absolument donner du travail. En conséquence, le conseil a décidé de faire couper tous les arbres qui se trouvent sur le terrain de l'aqueduc ainsi que tout le bois de rebut que la ville ne peut employer. De préférence, il faudra employer les pères de famille. On a encore recommandé à l'ingénieur de la ville de pousser la construction des égouts de la rue Valade.

COLONIE SUISSE

Dans son assemblée générale la Société Suisse de Bienfaisance a décidé de demander son incorporation au Gouvernement Provincial en vertu de l'Acte concernant les Associations de bienfaisance.

De nouveaux statuts et règlements ont été adoptés.

Les fonctionnaires suivants ont été nommés:

Directeurs: MM. John Erzinger, Sr. (Consul Suisse), A. Hubbeli et A. Marcuard.

Comité: MM. M.-A. Baroni, président; A.-L. Monnin, vice-président; F. Galliker, secrétaire-archiviste; P. Schleicher, secrétaire-caissier; A. Marcuard, trésorier.

Réviseurs: MM. A. Etter, F. Schmitt, H. Scholl.

MM. Erzinger et Riedle ont été acclamés membres d'honneur.

Les générations d'opinions sont conformes à celles des hommes, bonnes et vicieuses tour à tour.

* * *

Les orages de la jeunesse sont environnés de jours brillants.

NOUVEL ORDO

Le nouvel ordo de 1914, de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, est à la disposition du clergé et des communautés religieuses, à l'archevêché de Saint-Boniface.

Sur réception du prix, on enverra un ordo perforé, 50 sous, ou un ordo non perforé, 40 sous.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada une demande sera faite de la part de la Continental Fire Insurance Company of Canada à l'effet de rétablir par une loi et de lui continuer tous les pouvoirs accordés à la compagnie par le chapitre 68 les Statuts du Canada de 1911, de confirmer les transactions de la compagnie, de lui accorder une extension de temps de deux ans, à compter du 1er juillet 1914, durant laquelle la compagnie pourra obtenir l'autorisation de faire des affaires.

Hull, Sparling et Sparling,
Winnipeg, Man.

Ce 5 janvier 1914.